
Conseil départemental du Morbihan

**Procès-verbal
de la réunion du 19 septembre 2025**

Liste des conseillers départementaux du Morbihan

Canton	Nom -Prénom	Date de naissance	Année de la 1 ^{ère} élection
Auray	JALU Michel	27 janvier 1952	2015
	LE BRETON Marie-José	13 février 1953	2014
Gourin	GUEGAN Dominique	7 juillet 1957	2021
	LE NINIVEN Dominique	4 mars 1953	2021
Grand-Champ	LE MEUR Dominique	10 janvier 1963	2021
	GUEGAN Pierre	9 novembre 1959	2021
Guer	POULAIN Thierry	11 avril 1967	2021
	HERRY Marie-Hélène	2 juillet 1970	2015
Guidel	BALLESTER Françoise	18 janvier 1960	2015
	LE NAY Gwenn	5 novembre 1975	2021
Hennebont	JOURDA Muriel	27 octobre 1967	2015
	LOHEZIC Stéphane	23 octobre 1965	2021
Lanester	COCHÉ Myrienne	24 avril 1958	2021
	CARIS Alain	2 mars 1958	2021
Lorient 1	QUÉRIC Catherine	17 août 1965	2021
	GLAZ Mathieu	4 novembre 1986	2021
Lorient 2	MÉTAYER Rozenn	8 mars 1976	2021
	GIRARD Damien	30 mai 1973	2021
Moréac	GUEGAN Rozenn	16 avril 1975	2021
	HAMON Stéphane	26 avril 1963	2021
Muzillac	GUIHARD Alain	9 juillet 1952	2011
	JARLIGANT Marie-Odile	20 décembre 1948	2015
Ploemeur	LOAS Ronan	15 avril 1982	2015
	ROUSSET Marianne	3 juin 1964	2021
Ploërmel	RENAUDIE Hania	28 décembre 1978	2021
	JAGOUDET Nicolas	1 ^{er} avril 1972	2021
Pluvigner	LE QUER Marie-Christine	11 avril 1967	2015
	ROBELET Fabrice	24 septembre 1968	2015
Pontivy	PERRAULT Soizic	18 février 1977	2015
	QUERO Benoît	7 septembre 1976	2015
Questembert	LE BOTERFF Marie	21 octobre 1976	2021
	LEMAIRE Boris	15 décembre 1976	2021
Quiberon	BELLEK Karine	6 avril 1973	2015
	PIERRE Gérard	15 mai 1951	2004
Séné	LAPPARTIENT David	31 mai 1973	2011
	JEHANNO Anne	6 décembre 1973	2021
Vannes 1	AZGAG Mohamed	8 février 1954	2021
	PENHOUE Christine	9 mai 1962	2015
Vannes 2	BERTHOLOM Denis	6 septembre 1964	2015
	LEBRETON Sophie	6 février 1964	2021
Vannes 3	DUFEIGNEUX Gilles	18 mai 1964	2015
	FAVENNEC Gaëlle	12 février 1971	2015

Commissions

1^{ère} commission Finances et ressources humaines	Présidente : Muriel JOURDA Membres : Denis BERTHOLOM - <i>Secrétaire</i> Mohamed AZGAG Gilles DUFEIGNEUX Mathieu GLAZ
2^{ème} commission Autonomie, personnes âgées et personnes handicapées	Présidente : Marie-Odile JARLIGANT Membres : Michel JALU - <i>Secrétaire</i> Karine BELLEC Rozenn GUÉGAN Fabrice ROBELET Myrienne COCHÉ Marie LE BOTERFF
3^{ème} commission Insertion, famille, enfance et action sociale	Présidente : Sophie LEBRETON Membres : Hania RENAUDIE - <i>Secrétaire</i> Gaëlle FAVENNEC Dominique LE NINIVEN Marianne ROUSSET Catherine QUERIC
4^{ème} commission Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme	Président : Pierre GUÉGAN Membres : Stéphane HAMON - <i>Secrétaire</i> Nicolas JAGOUDET Soizic PERRAULT Benoit QUÉRO Rozenn METAYER
5^{ème} commission Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau	Président : Stéphane LOHÉZIC Membres : Dominique GUÉGAN - <i>Secrétaire</i> Alain GUIHARD Marie-Christine LE QUER Damien GIRARD
6^{ème} commission Éducation, culture, sport et vie associative	Présidente : Marie-Hélène HERRY Membres : Dominique LE MEUR - <i>Secrétaire</i> Françoise BALLESTER Marie-Jo LE BRETON Ronan LOAS Christine PENHOUËT Alain CARIS
7^{ème} commission Infrastructures routières, mobilités douces et ports	Président : Thierry POULAIN Membres : Anne JEHANNO - <i>Secrétaire</i> Gwenn LE NAY Gérard PIERRE Boris LEMAIRE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 19 septembre 2025

Ordre du jour

N° rapport	Direction	Titre du dossier	Page
1 ^{ère} commission : Finances et ressources humaines			
1	Direction générale adjointe ressources	Société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval (SABEMEN) – Rapport annuel 2024	27
2		SPL Equipements du Morbihan (EdM) Rapport annuel 2024	26
3		SPL Bois Energie Renouvelable (BER) – Rapport annuel 2023-2024	29
4		Compagnie des ports du Morbihan Rapport annuel 2024	23
5		Atout Ports - Rapport annuel 2024	21
6	Direction des affaires juridiques et des assemblées	Augmentation de capital de la Compagnie des ports du Morbihan (A examiner par la 7 ^{ème} commission)	31
7		Désignations des conseillers départementaux pour siéger au conseil d'administration de la Compagnie des ports du Morbihan	38
8		Compte rendu de la délégation en matière d'ester en justice (juin à août 2025)	39
4 ^{ème} commission : Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme			
9	Direction générale adjointe ressources	Agence de développement du tourisme du Morbihan - Rapport financier 2024	47
10	Direction des territoires	Modifications des dispositifs "Equipements sportifs, socio-éducatifs, sanitaires, sociaux et culturels" et "Valorisation et restauration du patrimoine" (A examiner par la 6 ^{ème} commission)	49
6 ^{ème} commission : Education, culture, sport et vie associative			
11	Direction éducation et jeunesse	Politique en faveur des collèges	11
12	Direction de la culture	Bilan 2024 de la délégation de service public relative à la gestion du domaine départemental de Suscinio	45

Procès-verbal
du conseil départemental du Morbihan
Séance du vendredi 19 septembre 2025

Le vendredi 19 septembre 2025, à 14 h, le conseil départemental du Morbihan
s'est réuni à l'hôtel du département à Vannes,
sous la présidence de M. David LAPPARTIENT, président.

Procès-verbal approuvé par le Conseil départemental
lors de sa réunion du 14 novembre 2025

LE PRÉSIDENT – Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose que nous commençons par l'appel, et je laisse la parole à Karine BELLEC

(Mme BELLEC, conseillère départementale, procède à l'appel nominal.)

Sont présents : Mohamed AZGAG, Françoise BALLESTER, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Myrianne COCHÉ, Gilles DUFEIGNEUX, Gaëlle FAVENNEC, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Dominique GUÉGAN, Pierre GUÉGAN, Rozenn GUÉGAN, Alain GUIHARD, Stéphane HAMON, Marie-Hélène HERRY, Nicolas JAGOUDET, Michel JALU, Marie-Odile JARLIGANT, Anne JÉHANNO, Muriel JOURDA, David LAPPARTIENT, Marie LE BOTERFF, Marie-José LE BRETON, Dominique LE MEUR, Gwenn LE NAY, Dominique LE NINIVEN, Marie-Christine LE QUER, Sophie LEBRETON, Boris LEMAIRE, Ronan LOAS, Stéphane LOHEZIC, Christine PENHOUËT, Soizic PERRAULT, Thierry POULAIN, Benoit QUÉRO, Hania RENAUDIE, Fabrice ROBELET et Marianne ROUSSET.

Sont en retard : Rozenn MÉTAYER et Catherine QUÉRIC

Est absent : Gérard PIERRE, (a donné le pouvoir à Karine BELLEC).

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Le quorum est donc atteint. Nous allons pouvoir commencer notre séance. Un pouvoir, celui de M. PIERRE à Mme BELLEC et nos deux autres collègues ne vont sans doute pas tarder. Notre session peut débuter.

Dans un premier temps, il convient que nous puissions approuver notre procès-verbal de la session du 20 juin dernier qui vous a été transmis avec les rapports qui sont aujourd'hui soumis. Vous avez été invités à formuler vos observations pour le 16 septembre. Nous n'avons reçu aucune remarque.

Est-ce qu'il y a des voix contre ? Abstention ? Donc à l'unanimité, le procès-verbal est adopté.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, le procès-verbal de la session du 20 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT – Conformément à notre règlement intérieur, articles 28, 29 et 30, nous n'avons pas reçu de vœux, ni de questions orales. Il convient donc que nous procédions aux prises de parole respectives. Pour respecter l'ordre : d'abord la mienne, ensuite Mme MÉTAYER au nom du groupe de l'opposition, et puis, au nom du groupe de la majorité, M. Ronan LOAS. Ce après quoi nous pourrions débiter l'étude des bordereaux qui nous sont donc soumis aujourd'hui, un petit peu moins nombreux que d'habitude, mais traditionnels, au mois de septembre.

Déclarations liminaires

LE PRÉSIDENT – Bonjour à toutes et à tous et bienvenue à cette session de rentrée du Conseil départemental où j'espère que vous avez toutes et tous passé un bel été. Nous avons eu un été ensoleillé, un mois de septembre un petit peu moins, mais un bel été et nous nous réjouissons d'avoir pu le passer chez nous.

Quelques éléments propres au département peut-être, avant de venir sur les bordereaux du jour, puis la situation plus nationale de notre pays, où quelques commentaires sont naturellement à faire au regard de la situation.

D'abord, deux belles choses, puisque nous avons été classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Enfin, quand je dis « *nous* » : le territoire, nos paysages de mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan. J'ai eu l'occasion d'être à Paris, à l'UNESCO, avec le président Olivier LEPICK, avec le maire de Vannes, David ROBO, avec Philippe LE RAY, avec les acteurs principaux.

Nous sommes donc très heureux d'avoir pu, enfin, à l'issue d'une longue aventure, être classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est assurément un atout. D'ailleurs, à partir de ce soir, si je ne me trompe pas, à Arzon, puis à Carnac et dans bien d'autres territoires, il y a la fête des mégalithes pour fêter ce classement patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous nous réjouissons que le beau temps soit de retour pour ce faire.

Merci à toutes celles et ceux qui ont rendu cela possible : au président Olivier LEPICK, à notre vice-président Denis BERTHOLOM, qui a été vice-président des Paysages des Mégalithes. Il a été aussi très investi pour représenter le conseil départemental du Morbihan. D'ailleurs, son pin's ne le quitte jamais. Je ne sais même pas si tu ne l'as pas sur le pyjama, mon cher Denis. Bravo en tout cas pour ton implication dans ce dossier aux côtés du président LEPICK, de Victoire DORISE et toutes les équipes qui ont été mobilisées. Ce fut un grand succès et, forcément, un peu d'émotion pour nous tous. Tu étais bien sûr aussi à cette manifestation à Paris, à l'UNESCO. Nous sommes naturellement très heureux.

Malheureusement, si la saison estivale a été belle, elle enregistre quand même une baisse de fréquentation de 3 %. Nous sommes donc bien loin du surtourisme décrit ici et là. On nous décrivait des cars entiers arrivés à l'UNESCO. Ce n'est pas du tout la réalité. Moins 500 000 nuitées quand même. En matière de tourisme, il convient toujours de garder une fréquentation. C'est aussi un atout économique. Je rappelle que le tourisme représente 11 % du PIB de ce département et donc, voilà : nous sommes bien loin du surtourisme. Nous avons globalement entre 33 et 35 millions de nuitées selon les années. Nous sommes au même chiffre qu'il y a 25 ans : il n'y a pas eu d'augmentation de fréquentation touristique, il n'y a surtout pas eu de baisse. Puis, nous avons aussi eu des évolutions, avec des choses qualitatives. Merci à Morbihan Tourisme qui est toujours en avance pour promouvoir notre territoire. Mais la saison n'est pas encore terminée et nous espérons que les vacances de Toussaint, voire de Noël, permettront de revenir globalement à l'équilibre sur cette année 2025.

Nous avons aussi vécu de belles choses : tout à l'heure, je parlais de l'UNESCO, le départ du Tour de France féminin, ici, à Vannes et Plumelec, M. le Maire de Plumelec, avec 22 000 personnes dans la côte de Cadoudal, chiffre de la préfecture, 30 000 personnes dans la ville de Vannes et à peu près 80 000 personnes en tout, puisqu'il y avait aussi des personnes tout le long, à Grand-Champ ou dans d'autres communes que nous avons pu traverser.

Ce sont plus de 80 000 personnes, source gendarmerie, donc si j'étais la CGT, je dirais 300 000, mais, bon, on va dire qu'il y avait vraiment 80 000 à 90 000 personnes sur l'ensemble. C'était une foule considérable. En plus, une Française a gagné le Tour de France féminin. Les filles le méritent bien et je suis très, très heureux que notre département ait fait le choix d'accueillir ce grand départ.

Merci au maire de Vannes, au maire de Plumelec, au maire de La Gacilly qui ont été mobilisés ; à nos services départementaux des routes, tout s'est bien passé ; et à toutes celles et ceux qui ont rendu cela possible.

Des audiences aussi extraordinaires, puisque plus de 35 % de part de marché sur le Tour de France féminin pour France Télévisions. À titre d'exemple, Roland-Garros, c'est 18 à 19 %. Cela vous donne un petit peu l'idée. Et 53 % de part de marché le dernier jour, chez nos amis de Haute-Savoie, chez qui nous avons terminé. Nous avons eu le plaisir, avec Gérard PIERRE et Myrienne COCHÉ, d'assister aussi à cette belle ambiance là-bas, sur place, avec nos amis jumelés de Haute-Savoie.

On a aussi, depuis notre dernière session, le retour partiel à 90 km/h sur 8 % du réseau, dans une approche concertée, raisonnée, dialoguée avec l'ensemble des élus, en recherchant le consensus et avec un avis favorable de la commission départementale de sécurité routière, et finalement sans aucun recours, sans doute l'un des seuls départements.

Nous nous réjouissons en tout cas de la qualité de cette concertation. Les seuls courriers que je reçois sont plutôt de personnes qui auraient voulu qu'on étende plus le réseau de 90 km/heure, mais les critères que nous avons fixés font que la sécurité routière doit être la priorité de notre décision. Ce que nous avons pu faire.

Quelques inquiétudes quand même, c'est vrai que le réchauffement climatique est là. Des feux, certes pas comme il y a trois ans, néanmoins des feux de forêt importants : 90 hectares en forêt de Brocéliande, je vois nos élus du secteur, Hania ou d'autres qui pouvaient être naturellement concernés, à la frontière des départements du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine. Nous redoutions donc de vivre l'été 2022. Cela n'a pas été aussi important. Pour autant, grande vigilance quand même sur ce sujet.

Merci aux pompiers du SDIS du Morbihan, M. le président, qui étaient aussi engagés, bien sûr, sur les feux dans le Morbihan avec des départs, mais aussi dans le feu du « *demi-siècle* » quelque part, celui de l'Aude, où 17 000 hectares ont brûlé. Le SDIS 56 a solidairement projeté un groupe d'intervention de feux de forêt, 25 pompiers avec 9 engins ont été sur place. C'est aussi la solidarité nationale qui doit jouer et donc, nous avons été à la hauteur.

Voilà, un peu, pour les grands événements. Vous dire aussi, avant que nous revenions sur les sujets nationaux, cette traditionnelle session, c'est beaucoup de rapports annuels : que ce soit d'Atout Ports, de la Compagnie des ports, de la SPL Ports du Morbihan, de la fameuse SABEMEN, de la SPL Bois Énergie Renouvelable. Cela vous montre aussi l'activité de l'ensemble de nos « *satellites* ». Avec un élan qui se poursuit quand même avec un chiffre d'affaires d'Atout Ports à + 8 %, de la Compagnie des ports à + 5 %, de la délégation de service public sur Suscinio à + 14 %. Les choses avancent bien. Les dossiers sur lesquels nous avons la main peuvent avancer.

Puis, tout à l'heure, nous avons un bordereau important sur la Compagnie des ports du Morbihan concernant l'augmentation du capital. J'y reviendrai. Cela se déroule dans un excellent climat avec le président de région Bretagne, Loïc CHESNAIS-GIRARD, et avec le maire de Lorient et président de l'agglomération, Fabrice LOHER. Je veux leur rendre hommage à tous les deux pour la qualité de notre dialogue parce que nos intérêts sont globalement convergents, puisque nous voulons faire cela ensemble, mais, quand on rentre dans la technique et les enjeux financiers, ils ne sont pas toujours convergents. Chacun a su faire preuve de dialogue, d'écoute et nous avançons vraiment bien. Cela montre qu'ici, au-delà parfois des divergences, on arrive, lorsque l'intérêt public est en jeu, lorsque l'intérêt du territoire est en jeu, à travailler ensemble. Puisse cet exemple inspirer nos décideurs nationaux. Sans que les uns et les autres ne renient leur conviction, on arrive à avancer, et c'est l'exemple type d'un dossier où on peut travailler ensemble, région, département, Lorient Agglomération.

Je reviendrai un petit peu plus en détails sur ce dossier, mais nous avons eu, depuis notre dernière réunion, trois réunions physiques avec le président de région et le président de Lorient Agglomération, Fabrice LOHER. Parce que nous pensons que les visioconférences c'est bien, mais il y a des moments où, quand il faut finaliser les choses, il faut quand même se voir un peu physiquement, parfois d'ailleurs exclusivement entre élus, parfois avec les services. Il faut juger ce qui est le plus adapté. Nous avons vraiment pu avancer et c'est aussi l'occasion pour moi de remercier notre directeur général des services, avec ceux, bien sûr, de la Région et de l'Agglomération, mais nous avons souvent été à la plume, à l'initiative et donc merci pour la quantité de travail abouti et bien sûr à Michel LE BRAS qui n'a pas son pareil pour arranger, on va dire, pacifier le dialogue entre les uns et les autres.

Je suis donc très heureux aujourd'hui de vous soumettre cette résolution qui est le fruit quand même d'un long travail et nous serons prêts le 1^{er} janvier prochain pour finalement accueillir la région et Lorient Agglomération au sein de la Compagnie des ports du Morbihan.

Nous avons eu d'ailleurs, hier, une assemblée spéciale qui représente tous les actionnaires ou les petits actionnaires qui ne sont pas directement représentés au conseil d'administration. Cela s'est très bien passé parce que, ce que j'ai toujours dit aussi, notre regroupement ne devait pas non plus se faire au détriment des actionnaires actuels de la Compagnie des ports du Morbihan.

Je reviendrai plus en détails sur ce bordereau quand nous l'ouvrons. Quand je ne suis pas d'accord avec les uns, les autres, parfois avec la région sur d'autres sujets, je le dis. Quand cela marche bien, il faut aussi par honnêteté pouvoir le dire et tel est le cas ici.

Enfin, nous aurons aussi, bien sûr, et ce sera présenté par Mme PENHOÛËT, le sujet de la rentrée scolaire, qui est toujours important – elle s'est bien passée dans notre Morbihan et nous nous en réjouissons – et des soutiens importants, tant aux établissements publics qu'aux établissements privés. On le voit, la Bretagne est la première région de France en termes de résultats scolaires. Dans la Bretagne, le Morbihan, comme à l'habitude, est le premier meilleur élève, donc nous sommes le meilleur élève de la meilleure région, donc le meilleur de France. C'est assez simple. Je crois vraiment qu'on le doit à la qualité d'abord de nos jeunes. Nous avons de bons jeunes : respectueux, plein de dynamisme, d'allant, d'entrain, qui respectent aussi les professeurs. Nous avons des professeurs de grande qualité dans ce département. Je veux aussi saluer le corps enseignant. Et puis, je pense aussi que la dualité des deux réseaux, la saine émulation entre les deux réseaux, tire tout le monde vers le haut, et c'est l'esprit des lois DEBRÉ de 1959. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui nous sommes les premiers de France. Nous nous en réjouissons, mais nous continuons d'augmenter les moyens alloués, Christine PENHOÛËT vous en parlera tout à l'heure, mais aussi de faire en sorte que ce soit tout à fait supportable pour les familles, et notamment, la restauration scolaire. Elle augmentera de 0,92 %, mais la région Bretagne, elle, augmente de 5 % – on ne peut pas dire non plus toujours du bien. Chez nous, le coût du repas pour les familles est à 3,23 € alors que pour les lycéens, c'est plutôt 48 % plus cher en moyenne. Vous voyez, c'est aussi la réalité. Nous faisons attention à ce que notre restauration soit de qualité. Aujourd'hui, nous avons quasi atteint les seuils fixés par la loi, les 20 % de denrées bio en moyenne. Nous avons jusqu'à 70 % dans certains collèges. Ce qui, d'ailleurs, m'a fait me tourner vers le DGS en disant : « *Qu'est-ce qui justifie des écarts de cette nature ?* »

Cela vient aussi des équipes. On peut tout décider d'en haut, mais si elles ne s'approprient pas les choses... Cela peut parfois venir d'un cuisinier, cela peut aussi venir d'un intendant. Maintenant, on les appelle les secrétaires généraux, dont je rappelle qu'ils n'ont rien à faire comme agents de l'État et qu'ils devraient être agents du département, même s'ils sont désormais sous l'autorité fonctionnelle du département, parce qu'ils dépensent quand même notre argent. Parfois, des freins ne sont pas inhérents à la collectivité elle-même, mais localement pour faire des économies, pour faire d'autres choses. J'ai donc demandé qu'on harmonise tout cela par le haut.

Nous avons aussi une majorité de produits, de labels reconnus. Nous nous étions donné comme objectif de respecter la loi, c'est le minimum de ce qu'on attend d'une collectivité. Nous y sommes, mais nous pouvons encore mieux faire sur ce sujet-là et je sais qu'un groupe de suivi travaille sur cela.

Aussi, dans le Morbihan, nous avons deux réseaux, on l'a toujours dit. Nous sommes le 4^{ème} département de France pour l'investissement dans les collèges publics. Disons-le quand même tout haut. Ici, c'est l'un des départements de France où l'enseignement public est le plus soutenu, et tant mieux. Nous sommes même le troisième de France pour le soutien à l'éducation artistique et culturelle, ce qui est une spécificité aussi du Morbihan et on peut s'en réjouir.

Donc voilà une belle rentrée. Cette année, nous sommes allés à Pontivy, voir Romain ROLLAND et Les Saints-Anges. Nous essayons toujours de faire les deux réseaux dans une commune. Nous avons été bien sûr bien reçus par les chefs d'établissements respectifs.

Dans les prochaines années, nous arriverons sur un sujet de démographie. Progressivement, il y aura quand même une diminution, ce qui peut nous amener parfois à des ajustements de carte scolaire. D'ailleurs, nous avons eu l'occasion, je crois, d'en parler ce matin avec Mme MÉTAYER.

Voilà les sujets soumis aujourd'hui, sans dévoiler tous les rapports. Et puis, a déjà commencé, pour ce qui nous concerne, l'adoption du budget, le travail sur le budget.

Nonobstant les sujets nationaux que je vais aborder dans quelques instants, et l'incertitude globale, déjà vous confirmer que nous voterons nos budgets à la date prévue. Il n'y aura pas de report de l'approbation du budget. Au pire, nous ferons une décision modificative pour prendre en compte un certain nombre d'éléments, mais nous avançons sur la construction budgétaire.

Nous avons eu une réunion avec le directeur général des services cette semaine sur ce sujet, et nous aurons bien sûr plein d'autres réunions préparatoires au débat d'orientations budgétaires qui se fera au mois de novembre, puis à l'approbation du budget, donc au mois de décembre, mais on avance.

D'abord, nous avançons dans les grands chantiers du département qui sont importants. Nous avons un gros investissement dans ce département. Il était soutenable au moment où nous l'avons décidé, il l'est un peu moins aujourd'hui, mais une fois que les chantiers sont lancés, il faut les assumer.

M. le maire de Ploemeur, la digue de Lomener était à refaire. Il y en a quand même pour plus de 2 M€. Ces travaux avancent bien.

La 2x2 à Caudan avance bien aussi. Le domaine de Kerguéhennec : le directeur de cabinet, qui est le grand timonier de l'affaire, nous dirait que tout cela avance et que le campanile va être posé début octobre.

Nous allons aussi entamer le gymnase de Saint-Exupéry, avec la ville de Vannes et le fait de refaire le collège Saint-Exupéry. Nous avançons concrètement sur ces dossiers.

Et puis, nous avançons sur plein de dossiers qui vous seront soumis prochainement, comme le schéma de la randonnée qui sera voté en décembre ou encore d'autres sujets, bien sûr, ô combien importants.

Je veux dire aussi, avant de venir sur le national, vous le savez, vous avez eu un petit mot, j'ai procédé à la nomination d'un nouveau directeur général adjoint en charge des solidarités, au 1^{er} septembre dernier, il y a donc quelques jours : Raphaël EYL-MAZZEGA. Il doit être par là. Pardon, excusez-moi, je ne vous voyais pas parce que je vous cherchais plutôt là-bas, mais vous avez de la promotion, vous avez le droit d'aller sur la grande table. Donc oui, Raphaël EYL-MAZZEGA est avec nous. Ce n'est pas un inconnu des services, puisqu'avant il était en charge de l'autonomie. Maintenant, il prend la responsabilité de l'ensemble du pôle. Environ 50 % des effectifs du département sont dans cette direction générale adjointe, donc merci à vous pour votre implication et merci aussi aux vice-présidents qui ont participé aussi à ce recrutement.

Naturellement, un point de vigilance sur un sujet : le SAGE Vilaine, qui nous semble être un peu une folie, et sur lequel j'ai dit ce que j'avais à dire et donné un avis défavorable. Nous aurons naturellement à en redébattre en temps voulu, puisqu'il y aura des amendements. Nous aurons l'occasion de redélibérer, sachant que l'agglomération s'est exprimée défavorablement, qu'Eau du Morbihan s'est exprimé défavorablement. On a une vision très rennaise des choses sur cela, qui n'est donc clairement pas acceptable pour nous. Nous serons vigilants sur l'adoption de ce SAGE Vilaine quand même.

Ce qui est fatigant, c'est la surtransposition. On ne sait pas faire autre chose que de créer de la bureaucratie locale surréglementée. L'Europe est assez douée pour réglementer. On rajoute une couche nationale et puis, localement, on surréglemente une réglementation qui est déjà très forte. On rend la paralysie complètement assurée sur tous les sujets. L'État a émis les plus profondes réserves sur le sujet, donc, c'est vous dire que là... Je pense qu'on ne lâchera pas le morceau. Ils l'ont bien compris sur ce point, ô combien important.

Toute notre séance va se dérouler aussi dans un climat, un contexte national qui est quand même compliqué. Compliqué, c'est un doux euphémisme. Si vous avez compris pourquoi François BAYROU a demandé la confiance, je suis preneur de la réponse. Quand vous sentez qu'on n'a pas confiance en vous, vous évitez de demander la confiance, sauf à vouloir scénariser et organiser son départ. Dans tous les cas, c'est irresponsable. L'intérêt du pays doit seul nous guider quand on est au niveau national.

Comme nous, l'intérêt du département doit seul nous guider. Il faut toujours, je l'ai dit, préférer être impopulaire qu'irresponsable. Moi, je ne crains pas l'impopularité, je crains l'irresponsabilité. Il faut donc faire ce qu'on a à faire.

Il est assez probable que le budget aurait eu du mal à être approuvé. Il y a des parlementaires dans cette salle, peut-être qu'il serait passé au Sénat, mais sans doute moins à l'Assemblée nationale. Pour autant, abdiquer avant même de monter sur le ring semble assez déconcertant finalement. Sauf à considérer qu'il y aurait pu y avoir des abstentions permettant d'obtenir la confiance, alors là, c'est une naïveté confondante, une méconnaissance de la situation politique du pays. Ou sauf à vouloir organiser son départ, ce qui est aussi une irresponsabilité parce qu'il fallait de toute manière produire un projet de budget et que là, le temps tourne et qu'il faut reprendre.

Nous n'avons pas de gouvernement. Il est vraisemblable que nous n'en ayons pas avant début octobre. Remarquez, si nous gardons le ministre de l'Intérieur ou d'autres ministres comme cela, cela nous va très bien. Toujours est-il que nous sommes dans un gouvernement qui expédie les affaires courantes et le Premier Ministre, Sébastien LECORNU, va quand même avoir fort à faire, parce qu'on peut faire comme on veut, il y a quand même des désaccords profonds.

Je ne vois pas aujourd'hui le gouvernement, les membres tels qu'ils sont, et la majorité telle qu'elle est, se rallier à la cause et au budget délirant du Parti Socialiste présenté par M. FAURE. S'il le faisait, il est évident qu'il perdrait l'attelage de la droite et d'un certain nombre de gens un peu raisonnables. Il n'est pas question non plus de compter sur le Rassemblement National.

L'équation risque finalement d'être un peu la même et donc, l'adoption du budget me semble quand même assez hasardeuse, auquel cas j'espère qu'il y aura un esprit de responsabilité qui prévaudra et que, quelque part, nous arriverons à avoir un budget. Il le faut pour le pays, puisque le glissement naturel des dépenses ferait déjà 51 Md€ de plus. On serait donc à 6,1 % si nous laissons filer les choses pour l'année prochaine.

J'espère donc que Sébastien LECORNU arrivera à présenter un projet de budget. Au moins, qu'il arrivera à être adopté. Si tel n'est pas le cas, à part la dissolution, il ne restera pas beaucoup d'autres solutions. Nous savons à peu près ce qu'il adviendra s'il y avait la dissolution. C'est un peu comme une essoreuse à salade. Quand cela ne va pas bien, cela tourne plus vite. Et quand cela tourne plus vite, comme dans une essoreuse, il ne reste plus que des feuilles sur le bord. Cela va forcément concentrer les parlementaires avec un bloc central, ou des gens un peu raisonnables, qui s'en trouverait réduit, même si, j'espère que les gens reconnaîtront l'action de ministres exemplaires. Je cite Bruno RETAILLEAU naturellement, mais il y en a d'autres et cela me paraît tout à fait essentiel.

Pour autant, au-delà du sujet presque de la cuisine politique, dont les Français sont fatigués, ici, la réalité, c'est que notre pays ne va pas bien et que la dépense publique est hors de contrôle. L'historien de M. MÉLENCHON – je n'en ai pas parlé depuis longtemps – a dit : « *Ce n'est pas notre dette, elle est dans les banques étrangères* ». La personne est assez intelligente, bien sûr, pour savoir que c'est une ânerie, mais on est dans de la provocation.

Quand le premier budget du pays va être – c'était quasiment le cas cette année, mais l'année prochaine, ce sera le cas – celui de la dette, et quand vous voyez qu'on va rapidement atteindre les 100 Md€ d'intérêts de la dette, c'est une folie absolue. Vous imaginez ce que nous ferions avec 100 Md€ d'intérêts à ne pas payer : nous serions largement en dessous des 3 % des critères de Maastricht, et nous n'aurions pas une dette hors de contrôle comme nous l'avons.

En fait, en 1981, François MITTERRAND est arrivé. C'est un homme cultivé, lettré, mais son programme économique était un délire. Il le savait, seul le pouvoir l'intéressait. Il l'a mis en œuvre et la droite, quand elle est revenue au pouvoir, à un certain moment, n'a absolument pas été courageuse pour faire une politique qui redressait finalement les finances publiques comme elle aurait dû le faire. À chaque fois que la gauche arrivait, on creusait encore plus. Parfois, il ne vaut mieux pas l'alternance quand finalement on est au pouvoir. C'est comme ici, dans le département, au moins nous avons des finances saines.

Plus sérieusement, depuis 50 ans, on creuse, on creuse, et on arrive aujourd'hui avec une dette hors de contrôle. Nous sommes l'enfant malade de l'ensemble de l'Europe, sauf que ce n'est pas tout à fait la Grèce chez nous. Les Italiens ricanent de notre situation, mais ils prennent aussi peur de l'effet d'entraînement que peut avoir la France sur l'ensemble de l'économie européenne. On ne peut pas continuer à dépenser comme cela.

Quand on dit qu'il faudrait redresser de 44 Md€, le Parti Socialiste dit que c'est bien trop, qu'il faut bien moins. La réalité : il manque 180 Md€ pour équilibrer les comptes, ce n'est pas 44 Md€. Moi, je souhaite qu'on redresse de 180 Md€ les finances du pays, pas de 44 Md€. Cela suppose effectivement des efforts considérables des uns et des autres.

Penser que ce sont toujours d'autres personnes qui doivent faire l'effort... Tout le monde doit fournir un effort. Tout le monde, sans exception, et ne pas stigmatiser telle ou telle catégorie de Français. Je pense que l'effort doit être partagé, collectif. Il ne faut pas non plus dresser les Français les uns contre les autres. Je pense que cela n'a pas de sens. Nous sommes une communauté nationale, nous avons besoin de tout le monde.

Les baby-boomers, qui ont aussi travaillé toute leur vie avec les règles qui étaient données, n'ont pas non plus à être jetés en pâture contre la jeune génération. À l'inverse, le poids des retraites, aujourd'hui, – qui est devenu complètement insoutenable, puisqu'il y avait 5 % du PIB en 1960, on est rendu à 14 % du PIB aujourd'hui – c'est un quart de la dépense publique. On vit plus vieux, il y a plus d'anciens et il y a moins de personnes pour payer les cotisations. Pas besoin d'être grand mathématicien pour savoir que cela ne va pas passer. Tous les gouvernements de gauche, comme Pedro SANCHEZ ou d'autres, sont même montés à 67 ans pour l'âge de la retraite. Nous, nous voudrions revenir à des âges qui ne sont pas du tout compatibles avec la trajectoire de redressement des finances publiques. On ne travaille pas assez.

Les deux jours fériés : on est à peu près sûrs de dresser la population pour des sujets qui ne me semblent pas majeurs en tant que tels. Le retour aux 39 heures, c'est peut-être une discussion sérieuse qu'il faut avoir. On ne travaille pas assez. C'est une réalité dans ce pays.

Cette décision de Martine AUBRY a prolongé... C'était une vieille maraude socialiste en disant : « *On a des chômeurs, si on travaille 10 % de moins, par définition il y aura moins de chômeurs puisqu'on va pouvoir partager le travail* ». Nous avons surtout partagé le chômage et accentué le coût du travail. On en a donc vu naturellement le résultat.

La situation est quand même assez alarmante, même très alarmante. La France est sans arrêt déclassée, la note de la France l'a été, les taux d'intérêt montent. Finalement, plus cela va, moins cela va, parce que la dette est plus grosse, on emprunte à plus cher, et donc forcément, il y a un emballement. Toutes les économies qu'on peut faire compensent simplement – compenseraient, si jamais nous les faisons – simplement la hausse des intérêts de la dette. Vous vous dites qu'aujourd'hui, les économies faites ne serviraient que pour payer les intérêts de la dette. Ce n'est pas pour de nouveaux services publics, si tant est qu'on en ait besoin, d'ailleurs, au demeurant.

J'espère que le Premier ministre aura le courage d'aller jusqu'au bout. Toutefois, en l'absence de majorité on peut être courageux, il faut pour autant qu'un budget soit quand même adopté. Je suis assez pessimiste sur la prise de conscience collective, quand je vois les manifestations encore d'hier ou d'autres. Je veux dire : quand on demande plus de services, plus de dépenses publiques, on veut moins travailler, être en retraite plus tôt, avoir plus de services publics... Cela ne fonctionne pas. Il faut juste en être conscient. Alors si. Ce serait bien d'avoir la tête de quelques riches au bout d'un piquet. Cela fait toujours plaisir à un certain nombre de personnes, cela ne résout généralement en rien le sujet. Cela ne veut pas dire que les personnes aisées ou riches – cela dépend ce qu'on met aussi là-dedans – ne doivent pas contribuer plus. Tout le monde est d'accord, mais on a l'impression aujourd'hui qu'ils ne payaient pas d'impôts et qu'ils vont commencer à en payer. Ce n'est pas comme s'ils n'en payaient déjà pas beaucoup plus qu'ailleurs et beaucoup plus que dans tous les pays européens.

On peut vouloir des marqueurs de telle ou telle sensibilité. Vous reprenez cette taxe sur les yachts qui avait été créée : elle n'a produit trois fois rien parce que les gens ont été immatriculés leurs yachts ailleurs. Ce sera exactement pareil pour cette taxe ou d'autres.

Pour autant, cela ne veut pas dire que ceux qui n'ont pas plus les moyens ne doivent pas participer, bien sûr pas plus que les autres, mais tout le monde devra fournir un effort, c'est une évidence.

Ici, dans le Morbihan, en tout cas, nous tiendrons le budget. Vous savez, quand nous avons été élus en 2021, je vous ai dit : « *Ce sera la rigueur* ». La rigueur, quand l'argent rentrait plus qu'il ne sortait, cela pouvait sembler complètement décalé. Sauf qu'aujourd'hui, nous avons vu que nous avons quand même eu raison avant les autres. Notre dette, pour la première fois de l'histoire, est passée, au 1^{er} janvier dernier, sous les 100 € par habitant, 99 € par habitant, ici, dans le département du Morbihan. 48 000 € par habitant en France, 99 € dans le Morbihan. 99 €, pas 99 000 €. Elle est diminuée de 54 %, donc quand on est sérieux sur les dépenses, il faut être sérieux d'un bout à l'autre.

Je me dis toujours : « *Est-ce que ce sont les élus qui ne sont pas sérieux ? Ou est-ce que ce sont les Français qui ne sont pas sérieux et les élus sont simplement le miroir des Français ?* » Je pense qu'il y a un peu des deux dans cette affaire. Il faut aussi que nos concitoyens comprennent que c'est inacceptable aujourd'hui d'amputer les projets de la jeune génération parce qu'on a vécu au-dessus de nos moyens depuis 50 ans. C'est une autre manière de dire ce qu'a dit le Premier ministre en stigmatisant certaines générations, mais très clairement, on ne peut pas vivre au-dessus de ses moyens. Personne ici ne dépense 106 € quand il gagne 100 €. En tout cas, votre banquier va vous appeler assez rapidement, vous coupez votre compte en banque, et vous allez réduire la voilure.

Nous, ici, nous continuons de le faire au niveau national, alors que dans le Morbihan, nous sommes sérieux. Nous arbitrons tout, nous faisons attention à tout, et c'est pour cela que nous pouvons mener des politiques publiques de grande qualité. Nous continuerons ainsi sur cette rigueur financière qui nous semble indispensable, et c'est ce qu'attendent aussi nos concitoyens. Mais qu'ils soient aussi conscients qu'on ne peut pas tout demander. Les efforts devront être partagés et n'attendons pas toujours que ce soit les autres qui fassent ces efforts. Nous devons tous fournir des efforts. Nous, bien sûr les premiers, mais bien d'autres aussi à tous les niveaux. Ce n'est pas en augmentant encore la pression fiscale dans le pays le plus fiscalisé de l'Europe qu'on va forcément faire avancer les choses. Le vrai sujet, c'est de réduire la dépense. Il faut réduire la dépense. Après, que certains soient mis à contribution, pourquoi pas, mais dans des proportions raisonnables, et si cela s'accompagne aussi d'une trajectoire de réduction de la dépense publique.

Je ne vais donc pas être forcément plus long pour cette introduction et je vais peut-être laisser la parole à Mme MÉTAYER qui va intervenir au nom du groupe d'opposition.

Arrivée de Rozenn MÉTAYER et Catherine QUÉRIC pendant le discours.

Mme METAYER – M. le président, chers collègues, j'aimerais avant toute chose commencer par un mot sur le contexte extrêmement difficile dans lequel nous nous inscrivons au niveau international. Nous avons amorcé un tournant géopolitique qui n'en finit pas d'apporter son lot de désastres : l'absence de résolution du conflit en Ukraine, le Moyen-Orient face à une des pires crises qu'il a pu vivre dans un embrasement continu.

J'aimerais donc faire une première demande au nom du groupe. L'urgence que requiert la catastrophe humanitaire pour les populations civiles gazaouies n'est plus à démontrer. La famine est déclarée depuis août 2025 et l'aide humanitaire est toujours bloquée. La commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme, bien que n'engageant que les experts indépendants qui la constituent, a jugé dans son rapport publié ce mardi 16 septembre que l'État d'Israël commet quatre des cinq catégories de faits qui définissent le crime de génocide selon la Convention de 1948.

C'est pourquoi, comme le Conseil départemental l'avait fait pour l'Ukraine, notre groupe souhaite la constitution d'une aide exceptionnelle à verser à un organisme de secours agissant envers les populations de Gaza afin de pouvoir délivrer l'aide et les soins nécessaires aux civils dès que cela sera possible.

Notre recommandation se porte vers l'organisation Médecins Sans Frontières France pour son indépendance, son rôle de plaidoyer, son travail axé sur la santé et, encore possible, grâce au travail mené avec plusieurs centaines de collaborateurs encore sur place et en la mémoire des 12 membres de ces équipes tués entre novembre 2024 et juillet 2025.

Revenons maintenant à des situations qui nous concernent plus directement. Après le tableau que vous avez dressé, M. le président, et parmi les inquiétudes en cette rentrée, il en est bien une que nous partageons, qui inquiète de façon croissante les Françaises et les Français, c'est celle de la dette, bilan des sept dernières années des gouvernements successifs, et non pas des cinquante dernières années comme vous avez fait le récit tout à l'heure depuis le président MITTERRAND.

Notre pays fait face à une dégradation constante des conditions de vie du plus grand nombre, alors même qu'on nous martèle qu'il y a trop de dépenses. Il y a comme des contradictions.

La santé demeure le sujet de préoccupation n° 1 des Françaises et Français à 80 % d'après la balise d'opinion réalisée par IFOP Fiducial en cette rentrée. M. LECORNU, quant à lui, associait il y a quelques jours les problèmes de finances publiques aux dépenses envers notre système hospitalier exsangue.

Pendant ce temps, la colère monte, et ne pas l'écouter, c'est faire le jeu de l'extrême droite, de la défiance qu'elle incarne envers nos institutions. Cette défiance est le résultat des politiques que nous subissons depuis presque dix ans, et encore aujourd'hui, de l'impasse dangereuse provoquée par une minorité au pouvoir sans légitimité. Ce résultat traduit l'échec d'une vision, celle du ruissellement. Ce résultat, M. le président, chers collègues, c'est celui de l'obstination et du déni.

Vous parliez justement d'efforts partagés. Il y a aujourd'hui une demande de justice fiscale. C'est bien de cela dont il s'agit. Et il n'est pas question de têtes de quelques riches sur un piquet. Il est plutôt question de perte de recettes que de dérapage des dépenses, comme l'a démontré l'Office français de conjoncture économique.

Le patrimoine des 500 plus grandes fortunes a été multiplié par six depuis 2010. Nos concitoyennes et concitoyens ne sont pas dupes. S'il faut maîtriser et s'assurer d'un usage efficace des fonds publics, une large part de l'opinion pense que les ultra-riches et les grandes entreprises n'ont pas assez contribué aux recettes. Avant-hier, un autre sondage IFOP établit que la taxe ZUCMAN recueille 86 % d'opinions favorables.

À titre d'exemple, au lieu de chercher des recettes, le Premier ministre envisage encore une année blanche sur les salaires ou le gel de la revalorisation des aides sociales et des minima sociaux. Une année blanche aura des impacts très concrets qui concernent la politique de notre département, et en particulier des effets sur les femmes. Elle constitue la quasi-totalité des familles monoparentales au RSA, plus de 60 % des allocataires du minimum vieillesse, et sont surreprésentées parmi les professionnels de l'action sociale.

Que dire, alors quand l'aide se tarit également pour les derniers remparts contre les violences faites aux femmes, à l'image d'organisations comme le CIDFF, Centre d'information sur le droit des femmes et des familles ? Comme l'affirmaient il y a quelques jours des représentantes d'organisations syndicales et féministes dans Libération, ces prétendues économies, ce sont nos vies. Ce sont aussi les vies de nos enfants, de notre jeunesse, dont la détresse se mesure à la dégradation de leur santé mentale. Ils subissent de plein fouet les conséquences de l'appauvrissement de nos politiques publiques, de la rupture de solidarité nationale. Car oui, c'est notre modèle social, notre modèle de solidarité qui sont remis en question fortement aujourd'hui. Diminuer le financement des services publics n'est pourtant pas une fatalité, c'est un choix politique et nous le dénonçons.

Vous parlez parfois, M. le président, « *d'un département à l'os* » en termes de finances. Demandons-nous : un département à l'os serait-il capable de financer à hauteur d'un demi-million d'euros des structures privées, comme la start-up Zwift, pour la promotion de deux étapes du Tour de France féminin ? Ou encore 50 000 € à l'agglomération de Lorient pour l'organisation du festival Lorient Océans, en passant par cette entreprise privée d'événementiel, et pour un événement dont la plupart des activités et concerts sont payants ? Un département est-il vraiment à l'os aussi lorsqu'il décide de dépenser 300 000 € pour revenir à 90 km/heure sur les routes au lieu de 80 km/heure ?

En économisant sur certaines de ces dépenses, en les maintenant pour la plupart, n'aurait-on pas pu trouver une alternative à la suppression univoque des 640 000 € d'aides aux accueils de loisirs sans hébergement ? C'est le symptôme d'une politique sacrifiée en direction de l'enfance, des familles et de la jeunesse. J'y reviendrai dans une autre intervention.

Le Conseil départemental a consenti des efforts pour accompagner les associations en difficulté du domaine social et médico-social l'année dernière. Mais, le département était-il à l'os quand notre groupe questionnait ces dernières années sur l'absence de revalorisation des subventions aux associations de solidarité ? Notre département était-il à l'os quand notre groupe questionnait le refus de conventionnement sur les centres sociaux en début de mandat ? Le refus de participer au pacte culturel instauré par la région et la DRAC pour les intercommunalités de Roi-Morvan et Pontivy ?

Le Morbihan fait figure de mauvais élève en Bretagne.

Il y a bien des contraintes budgétaires. Nous en sommes toutes et tous conscients.

Sur le sujet de la taxe d'aménagement, d'ailleurs, dont nous avons relevé le taux, il y a à ce jour un manque de recettes d'environ 3 M€, pour le département du Morbihan, donc 8,7 M€ à la fin 2025 pour les communes. Ce manque est lié à une réforme idiote votée fin 2020 par vos amis. Quelles actions auprès de l'État avez-vous menées ? Nous ne vous avons pas entendu à ce sujet. Les élus locaux sont inquiets comme nous. Quand allez-vous interpellier Bercy ?

Nous étudierons aujourd'hui le rapport annuel de l'agence de développement du tourisme pour laquelle le département verse deux millions de subventions. Nous constatons que la consommation des vacanciers est en berne. Il ne s'agira pas d'un résultat météo dépendant cette année, ni d'un manque de communication. Il s'agit bien malheureusement du résultat d'un contexte économique et social national moribond dont les restaurateurs, les hébergeurs en sont les premières victimes. Cela est sans compter sur le fait qu'on observe encore et toujours le renforcement des effets du changement climatique. L'été s'est encore déroulé avec son lot d'incendies, de sécheresse, de maladies touchant le vivant comme les populations d'oiseaux, de poissons et de bétails de notre région.

Par ailleurs, il y a eu un problème majeur de ressource en eau. C'est vrai, il n'y a pas de surtourisme en Morbihan, mais certains endroits connaissent bien une surfréquentation, en particulier sur nos côtes et nos îles. Alors, nous souhaitons attirer encore des touristes sur nos côtes, mais l'été prochain, posons-nous la question : serons-nous en capacité d'assurer l'approvisionnement en eau de nos communes du littoral et assurer les besoins d'une agriculture durable sur notre territoire ?

Ce qu'on observe aussi en cette rentrée, c'est que pour notre jeunesse, les besoins d'accompagnement dépassent encore les moyens dédiés. L'Éducation nationale ne remplit pas ses obligations, ni en nombre de postes d'enseignants en classe, ni en nombre d'accompagnants d'élèves en situation de handicap qui ont eu une orientation de la MDA. Les établissements médicaux sociaux n'offrent pas non plus le nombre de places attendues pour les enfants qui en ont besoin. Nous avons déjà interpellé lors de la dernière commission permanente pour connaître le nombre de places manquantes dans les IME, instituts médico-éducatifs, ou les ITEP, s'agissant des enfants qui ne peuvent pas être accueillis dans les établissements scolaires.

En conclusion, la colère face à l'injustice sociale, l'injustice fiscale, l'injustice territoriale, c'est ce que nous avons entendu hier dans la rue. Depuis le début du mandat, nous vous alertons sans que vos réponses ne soient à la hauteur des inquiétudes de nos concitoyennes et concitoyens. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. J'ai pris plein de notes. Naturellement, je vais y répondre, parce qu'il y avait un certain nombre de convictions qui sont les vôtres, qui ne sont pas les nôtres, mais des approximations, voire des erreurs, que je me permettrai de corriger. Je laisse donc Ronan LOAS au nom du groupe de la majorité.

M. LOAS – Merci, M. le président. Je n'avais pas forcément prévu de refaire un discours de politique générale sur le contexte international, et loin de moi l'envie non plus de prioriser, parce que le nombre de famines dans le monde se multiplie aussi, que certes le sujet de Gaza occupe tous les esprits, que

les drapeaux sont effectivement surreprésentés dans les manifestations par rapport à un certain nombre de scènes internationales, qu'effectivement, l'ONU a reconnu Gaza comme étant en état de famine, ce qui n'est peut-être pas le cas de toutes les régions du monde, mais je souhaite surtout dans mon propos dire qu'il ne faut pas prioriser non plus les secteurs. La souffrance et la dignité humaine sont dans différents endroits du monde en grand danger. C'est un schéma qui effectivement nous dépasse.

Je ne reviendrai pas non plus sur ce sujet de la taxe ZUCMAN, qui est finalement le miroir des différentes erreurs de la gauche française de ces dernières années. On pourrait les citer. Un sujet et ayant fait un peu d'études en économie, j'étais en train de relire, mais nous pourrions reprendre le début des années MITTERRAND / MAUROY, cette histoire-là n'a pas duré longtemps, avec la fuite de capitaux de la France. Souvent, cela profite aux grandes entreprises qui vont faire l'OPA sur les plus petites entreprises. C'est la différence entre revenu et capital.

Je me rappelle aussi la campagne de François HOLLANDE avec cette taxe à 75 % qui a été discrètement enterrée quelques mois plus tard. Tout simplement parce que les analyses économiques ont démontré que c'était bien sur le papier, cela emmenait effectivement des votes lors de l'élection présidentielle, mais la conséquence c'est que cette fameuse taxe des 75 %, on l'a peut-être un peu oublié, a coûté plus cher à l'économie française qu'elle n'en a finalement rapporté. Quelques mois juste après son application, elle a été retirée.

Je crois que la fiscalité punitive... On oublie aussi que les capitaux sont liquides. Je retiendrai surtout les prises de parole d'un certain nombre de licornes françaises dans la tech, disant que, certes, ils avaient des entreprises très capitalisées, mais s'ils devaient payer une fiscalité sur ces entreprises-là, en réalité, elles seraient rachetées par des grands groupes et nous perdrons ces licornes, ces futures grandes vedettes françaises de la tech.

C'est finalement le miroir éternel des erreurs de la gauche française. M. le président a aussi cité cette taxe sur les yachts. Comme d'habitude, on va dans ces éléments qui permettent de faire parler.

Merci à la grève jeudi, parce que cela nous a évité d'entendre sur les radios publiques M. ZUCMAN matin, midi et soir qui confond souvent la rentabilité. J'étais en train de recalculer. Il dit effectivement qu'un investisseur qui gagne 10 % par an, une fois taxé à 2 %, garderait 8 %. Vous faites un peu d'études en économie, vous calculeriez que cela serait 7,8 %. Vous lui enlevez tout cela, il aurait perdu à peu près 50 % de son investissement qui serait perdu pour l'économie réelle.

Je comprends que le niveau économique moyen a autant descendu que le niveau scientifique, mais nous n'allons pas nous perdre dans des débats effectivement très économiques là-dessus. Il suffit un jour d'avoir été investisseur ou chef d'entreprise pour juste comprendre que c'est une bêtise absolue que de jouer sur l'émotion d'un contexte – nous sommes tous d'accord que le contexte est tendu, socialement tendu. Le pouvoir d'achat est aussi un sujet. Les gens sont affectés. Et je pense que le camp de la raison est justement de ne pas souffler sur les braises et d'essayer d'apporter aussi un peu de bonnes solutions. Je pense que, dans cette assemblée, c'est un peu l'objectif que nous essayons chacun et chacune sur nos territoires et dans nos sensibilités d'atteindre naturellement.

Si nous revenons sur cet été, nous avons vécu un été qui était radieux. Je ne parle pas que de la météo. Alors, 3 % de moins, mais il faut aussi rappeler que nous étions très haut en termes de fréquentation touristique. C'est très bien de se comparer d'une année vers l'année précédente, mais il faut regarder un peu quelle a été la tendance du tourisme ces dernières années ou ces vingt dernières années aussi. Je suis maire d'une commune station classée tourisme avec 145 000 nuitées touristiques et je fais régulièrement la tournée aussi de mes opérateurs. Évidemment, il y a un sujet de pouvoir d'achat, mais aussi un certain nombre d'autres sujets et nous avons certainement aussi payé un été, certes radieux, mais des deux étés qui l'étaient certainement moins en 2023 et 2024, qui ont fait qu'un certain nombre de touristes ont un peu dévié leur trajectoire bretonne. Nous avons aussi quelques réfugiés climatiques qui arrivent sur nos territoires. J'en ai accueilli un certain nombre à Ploemeur aussi.

Dézoomer, c'est important, mais malgré tout, reconnaissons toute la vitalité pour avoir un tourisme de qualité, familial, des festivals soutenus pour la plupart par le conseil départemental du Morbihan, des fêtes locales, des marchés, des régates. Nous avons vraiment une façade maritime très différenciante, qui a attiré des dizaines de milliers de visiteurs. Un festival interceltique de Lorient qui a retrouvé ses

dates classiques, qui a été une belle réussite, qui a effectivement mis en avant nos cousins d'Amérique. Un magnifique festival photo de La Gacilly, qui a rappelé combien la culture, quand elle est accessible à tous, ce qui est bien ce qui guide nos choix culturels dans ce département, nourrit notre esprit critique et notre imaginaire. Partout, jusque dans les plus petits bourgs, nous avons vu l'expression d'un territoire vivant, généreux et surtout hospitalier. Je trouve que le tourisme ne doit pas être aussi politisé. Les touristes sont les bienvenus. Nous sommes aussi, nous, les premiers touristes quand nous nous déplaçons. C'est un discours qui commence à dévier. Je l'entends de plus en plus de certaines personnes pour qui le mot « *tourisme* » devient braquant. Mais il y a des discours politiques qui entretiennent cette bien mauvaise musique.

Nous sommes, par chance, sur un territoire qui est dynamique, dynamique au niveau local. Il contraste avec l'actualité nationale, alors que le débat politique parisien se crispe, que la politique nationale hésite, divise et inquiète. C'est vrai que, dans le Morbihan, nous faisons le choix de l'inverse, celui de l'action, de la responsabilité et surtout de l'espérance. Nous démontrons que l'échelon local est celui de la proximité, de la réactivité et surtout du concret. Alors oui, ce sont les élus locaux qui tiennent en ce moment la République debout, comme sur les différentes crises que nous avons pu vivre ces dernières années. À chaque fois, nous avons réussi à faire face. Je pense que je serai toujours un éternel optimiste parce qu'à la fin de vos discours, je me dis : « *Mon Dieu, pourquoi on continue à se battre ?* » Cela devient compliqué. Je pense qu'ici, nous représentons dans cette majorité le camp de l'optimisme et du développement, et ce sont, comme je vous disais, les élus locaux qui l'incarnent le mieux.

Effectivement, l'État va devoir faire des choix. On s'y attend. Je crois que nous sommes tous dans une construction budgétaire les uns avec les autres. Je ne reprendrai pas certains mots que j'ai pu dire dans le passé sur la sobriété. Ce n'est pas un gros mot. C'est de faire attention quand, justement, on est sur des phases d'incertitude. Mais effectivement, l'État est en pleine contradiction en ce moment, mais nous continuons ici à accompagner les familles, à soutenir la jeunesse, à défendre la culture et le patrimoine. Nous le verrons aujourd'hui, avec effectivement plus de 22 M€ sur un bordereau, mais plus de 68 M€ qui vont être investis dans nos collèges en 2026. Nous affirmons également haut et fort que l'éducation est un droit fondamental et nous ne nous contentons pas de grandes déclarations. Nous agissons en prenant en charge l'explosion des coûts de l'énergie – il ne faut pas oublier que nos collèges l'ont bien subi – en soutenant l'équipement des établissements, en accompagnant les familles avec le « *Rest' collège* », en encourageant les projets pédagogiques, sportifs et culturels.

Ces choix répondent à une urgence, celle de garantir à nos enfants et à nos jeunes des conditions d'apprentissage dignes dans une société où les fractures sociales effectivement s'élargissent trop vite. Là où l'État central s'enlise, les départements assument leurs responsabilités. Mais notre ambition ne s'arrête pas à l'école, elle s'exprime aussi dans notre politique culturelle et patrimoniale avec près de 10 M€ d'autorisations de programme et 16,5 M€ de crédits de paiement en 2025. Nous réaffirmons notre conviction. Les droits culturels sont des droits fondamentaux et j'éviterai toute comparaison avec des départements voisins qui, pour certains, subissent des coupes de plus de 50 % de leur budget culture. La culture n'est donc pas ici une variable d'ajustement, ni un luxe réservé à quelques-uns. Elle est une nécessité. Elle permet à chacun d'accéder à la beauté, au savoir, à l'émotion, à la mémoire collective et elle permet à chacun de trouver sa place dans la société.

Et encore, notre fierté est immense aujourd'hui, vous l'avez signalé M. le président, après des années de travail et de mobilisation, un grand coup de chapeau à toutes celles et ceux qui, collectivement, l'ont obtenu : nos mégalithes du Morbihan viennent d'être inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce classement historique dépasse de loin nos frontières. Il reconnaît la valeur universelle exceptionnelle de notre territoire et place notre département sur la carte du monde comme un lieu d'humanité, de transmission et de mémoire partagée.

Ce patrimoine, vieux de plus de 7 000 ans, nous rappelle que nous sommes les héritiers d'une histoire millénaire et que nous avons le devoir de le transmettre surtout aux générations futures. Mais il nous dit aussi une chose essentielle : le patrimoine appartient à tous, il est un bien commun de l'humanité. Le département, en l'accompagnant et en le valorisant, s'inscrit pleinement dans la défense des droits culturels de chacun. Et donc de Suscinio à Kerguénnec, des mégalithes inscrits à l'UNESCO aux musées, festivals qui jalonnent nos communes, nous entretenons des lieux de vie et de rencontres, des espaces d'émancipation, de dialogue et aussi de citoyenneté.

Les journées européennes du patrimoine de ce week-end seront donc l'occasion d'en mesurer toute la richesse. Je crois qu'on aura tous du mal à suivre tous les événements sur nos territoires et dans nos cantons. Je crois que le département doit être le quatrième en termes de monuments historiques, en termes de classement à l'échelle française.

Chers collègues, je vais donc vous le dire encore avec force : dans une période où certains voudraient opposer les citoyens entre eux, restreindre les libertés, réduire la culture à un privilège, nous affirmons au contraire qu'elle est un droit, un levier d'émancipation et de démocratie. Soutenir la culture, c'est finalement défendre la République. Alors oui, dans le Morbihan, nous choisissons d'investir dans notre jeunesse, dans nos ports, dans nos collèges, dans notre patrimoine et dans nos droits culturels.

Nous choisissons d'investir dans ce qui unit, pas dans ce qui divise. Voilà le message politique que nous devons porter, celui d'un département qui croit en la solidarité, qui croit en la culture et qui croit surtout à la force des territoires.

Et permettez-moi de conclure sur cette conviction : ce n'est pas dans les débats stériles du Palais Bourbon que se joue l'avenir de la République, mais bien ici dans nos territoires, grâce à l'engagement concret et courageux des élus locaux.

Merci à toutes et à tous.

LE PRÉSIDENT – Merci, mon cher collègue. Alors, avant que nous attaquions les bordereaux prévus à l'ordre du jour – enfin les attaquer, plutôt les approuver, j'espère – quelques éléments de réponse à Mme MÉTAYER au nom du groupe de l'opposition, voire parfois de correction ou d'appréciation.

D'abord, il y a naturellement des points sur lesquels nous allons nous rejoindre, qui sont la situation dramatique d'un certain nombre de peuples et que, par définition, la guerre est un échec et, naturellement, partout où il y a de la guerre, on appelle à la paix.

La paix est facile à décréter, à appeler, beaucoup plus difficile à faire. On le voit malheureusement. D'abord, vous avez effectivement cité l'Ukraine. Le président TRUMP lui-même, dont il y aurait beaucoup à dire par ailleurs, a fait une déclaration hier en disant que, finalement, il ne voyait strictement aucun progrès de la part de son interlocuteur russe. C'était à prévoir et cela nous laisse à penser que la guerre va malheureusement encore durer puisqu'il y a une volonté d'établir un rapport de force sur le terrain et on voit bien les provocations ici ou là et les souffrances endurées, en tout cas par nos amis ukrainiens, à qui nous adressons tous nos vœux d'amitié et de sympathie dans cette période, ô combien difficile. Leur courage est assez exemplaire. Vous le savez, ici, nous avons été aux côtés de nos amis ukrainiens. Nous espérons que la guerre puisse se résoudre. Sans doute se résoudra-t-elle un jour. Quand ? Personne ne le sait. Dans quelles conditions ? Pas grand monde ne le sait encore, même si on commence à avoir quelques éléments.

Moi, je pense à toutes ces centaines de milliers de morts ou millions de morts au total dans une guerre qui, effectivement, n'a pas de sens.

Au Moyen-Orient, la situation était effectivement très complexe. Je vais y revenir. Ces deux éléments vont quand même durablement affecter la géopolitique mondiale.

Dans un sens où, pour la guerre d'Ukraine avec la Russie et déclenchée par le gouvernement russe, ce qu'on voit, c'est que nous avons, nous, notre appréciation d'Europe de l'Ouest, de démocratie d'une manière générale, et nous sommes fiers de l'appréciation que nous avons. Force est de constater qu'elle n'est pas partagée partout à l'échelle mondiale.

Aujourd'hui, on considère qu'il reste à peu près 25 vraies démocraties dans le monde, si tant est que les États-Unis soient encore à ranger dans cette catégorie. Il y a des contre-pouvoirs, nous verrons s'ils fonctionnent bien, nous l'espérons sur certains points, mais ce qui veut dire que malheureusement, la règle de base est plutôt de ne pas être en démocratie. Un certain nombre de ces pays n'ont pas du tout la même vision des choses et n'ont pas du tout la même appréciation du conflit en tant que tel. Nous voyons donc bien que ce conflit, en tout cas le président Poutine, en fait aussi un marqueur d'une division, on va dire beaucoup plus fondamentale, d'une approche du monde. Et c'est en cela

qu'effectivement, c'est particulièrement dangereux. On voit bien que cela réorganise les alliances au niveau mondial. C'est quelque chose qui va durablement affecter la géopolitique mondiale.

Quant à la situation au Moyen-Orient, d'abord, rappelons le pogrom qui a été celui du 7 octobre 2023, parce qu'on le passe aussi trop souvent sous silence. Plus de 1 200 personnes assassinées, tuées dans des conditions absolument atroces et des otages qui, pour partie, y sont toujours, voire sont décédés. On ne peut pas non plus parler du conflit sans parler de ces sujets-là, parce que c'est un fait générateur, voulu aussi par le Hamas, qui est naturellement une organisation terroriste non fréquentable et non une organisation de libération.

Face à cela, effectivement, la répression du gouvernement de M. NETANYAHOU est aujourd'hui absolument sans mesure avec la situation et finalement un acte de légitime défense. Naturellement, nous avons aussi des pensées émues pour toutes ces populations civiles à Gaza qui vivent dans une situation abominable de famine, de déplacement, de craintes, et où beaucoup de civils sont malheureusement tués, plus de 60 000 depuis le début de l'offensive sur Gaza.

On voit bien, finalement, il y a deux visions totalement irréconciliables. D'un côté, vous avez le Hamas qui ne veut pas d'une situation à deux États, d'ailleurs, au demeurant, qui veut la Grande Palestine en expulsant Israël. Puis de l'autre côté, le gouvernement M. NETANYAHOU qui ne veut pas d'une solution à deux États en considérant que cela doit être le Grand Israël.

La réalité, c'est que la position de la France a toujours été, du Général de GAULLE, de Jacques CHIRAC, de François MITTERRAND, une solution à deux États. À l'heure où nous nous apprêtons visiblement le 22 septembre prochain à reconnaître deux États, la question n'est pas la reconnaissance des deux États, c'est la temporalité des choses en tant que telles qui peut être soumise à débat.

Toujours est-il qu'il ne peut pas y avoir de paix sans une cohabitation entre les deux. À cet égard, Yitzhak RABIN et Yasser ARAFAT avaient chacun montré à l'époque que le chemin de la paix était possible. Malheureusement, là aussi, le 7 octobre 2023 va profondément, durablement marquer, un peu comme l'ont été les attentats du 11 septembre 2001, avec, finalement, une redéfinition des éléments géopolitiques, avec tout ce que cela a pu entraîner et la déstabilisation globale qu'il y a pu avoir derrière. Mais nous, nous ne pouvons pas être insensibles au sort des Gazaouis aujourd'hui. Naturellement, l'interrogation porte aussi sur les buts, à la fin. Qu'il y ait une défense et une volonté d'anéantir le Hamas se comprend tout à fait au regard du comportement de ces derniers. Mais aujourd'hui, on voit que les objectifs semblent être aussi d'une autre nature. Naturellement, il y a des choses auxquelles on ne peut pas souscrire.

Nous appelons naturellement à la paix dans cet endroit. Et une fois que les choses auront pu avancer, sous l'autorité de l'État français, nous ne sommes pas contre le fait de regarder de quelle manière nous pourrions intervenir. Nous ne faisons pas spécialement de coopération décentralisée.

Cela aussi, aujourd'hui, personne n'est quasiment en situation d'intervenir sur le terrain. Il me paraît donc un peu prématuré de prendre une quelconque initiative en la matière, sauf à ce qu'elle soit organisée par l'État en tant que tel, mais les conditions ne sont naturellement pas réunies encore aujourd'hui pour cela. Nous appelons à la paix, même si le soutien aussi inconditionnel des États-Unis à cet élément ne laisse pas augurer un contexte bien meilleur dans les temps à venir.

Nos pensées vont à cette population.

Ensuite, vous avez basculé un peu sur le jeu de la dette, en disant que d'ailleurs, elle relève des sept dernières années et pas spécialement des années MITTERRAND. Alors, ici, c'est assez factuel. Le dérapage correspond à 1981.

Je rappelle que le président GISCARD d'ESTAING a eu ces deux chocs pétroliers pendant son septennat et a su livrer une dette à globalement 20 % en 1981. Il a donc su tenir les comptes dans un contexte qui était beaucoup plus difficile que celui du président POMPIDOU ou le président de GAULLE – de GAULLE ayant d'ailleurs rétabli les finances publiques au demeurant.

Faire fi que le dérapage provient des années MITTERRAND, c'est vouloir enlever la responsabilité majeure du Parti Socialiste de cette élection. On a passé la retraite à 60 ans, on savait très bien... MITTERRAND voulait le pouvoir. Il était prêt à tout pour y arriver, y compris à sacrifier les intérêts du pays. Ce qu'il a fait d'ailleurs, il a sacrifié les intérêts du pays. Il a eu ce qu'il voulait, le pouvoir, mais au détriment des intérêts du pays.

C'est absolument ce que nous devons combattre dans la vie politique. Il y a donc eu effectivement beaucoup de dérapages ces dernières années. C'est hors de contrôle, inadmissible, et ne comptez pas sur moi pour soutenir ce qui s'est passé ces sept dernières années. Pour autant, on ne peut pas ne pas dire que la genèse de cette opération, c'est 1981, l'élection de François MITTERRAND, même si les budgets étaient légèrement déficitaires avant, mais c'était légèrement déficitaires, dans des proportions tout à fait acceptables par le pays, compte tenu du contexte des deux chocs pétroliers en tant que tels. Tout un tas de décisions ont été faites en dehors et en dépit complètement du bon sens.

Alors, vous dites que, naturellement, tout cela fait le jeu de l'extrême droite. En parlant de MITTERRAND, désolé de vous le dire à gauche, vous êtes le carburant du Rassemblement National. Par votre comportement, par l'excité de M. MÉLENCHON, cela crée naturellement un rejet. Je vais prendre un exemple clair. Tout l'Est de la France était globalement des territoires ouvriers qui étaient globalement des bastions de gauche. Ils ne sont pas passés à la droite, ils sont passés à l'extrême droite. Vous vous êtes faits siphonner tous vos bastions ouvriers.

Il y a des sujets majeurs. On est passé aussi à une politique immigrationniste. Il fallait être immigrationniste. Naturellement, cela crée aussi un rejet sur ces éléments. Donc malheureusement, vous êtes là encore un carburant du Rassemblement National. Quand M. MÉLENCHON provoque, électrise le débat sur tous les sujets, se place volontairement dans une théorie du chaos et que vous vous y associez, que vous sollicitez leur suffrage, que vous faites des alliances électorales avec eux, vous êtes du carburant pour le Rassemblement National. Le jeu de l'extrême droite, désolé de vous le dire, c'est donc vous qui le faites, au quotidien. Et je crains, malheureusement, que cela continue. Ici, nous avons toujours été en union du centre, de la droite, de la gauche modérée à la majorité. Le programme d'ailleurs du Rassemblement National est aussi délirant d'un point de vue économique que le programme de La France Insoumise. C'est le même, c'est exactement le même. Les extrêmes ont besoin d'ailleurs l'un de l'autre et leur rêve, c'est de pouvoir s'affronter au second tour de la présidentielle, ce qui serait le pire des scénarios pour la France, mais qui n'est malheureusement pas impossible.

Quand vous dites qu'il y a une minorité au pouvoir, c'est assez vrai, mais vous êtes encore plus minoritaires. Ce que nous montrent les faits, c'est qu'il n'y a pas de capacité à avoir une majorité, ni de droite, ni de gauche, ni du centre, et que les partis traditionnels que nous représentions (les Républicains, l'UMP, l'UDI, l'UDF et puis le Parti Socialiste), où cela allait d'un côté à l'autre – dans une démocratie, c'est normal, même si nous, on préfère que cela reste d'un côté – aujourd'hui, ce n'est plus tellement avec nous que se fait parfois l'alternance dans certains endroits. Et donc, le risque, effectivement, il est là. Je rappelle que vous revendiquiez à l'époque le gouvernement. L'élection du président de l'Assemblée nationale ou de la présidente, en l'occurrence, a montré qu'elle a eu plus de voix que votre candidat, M. CHASSAIGNE, donc vous êtes minoritaires. Vous êtes plus minoritaires que le gouvernement minoritaire, n'allez pas prétendre que vous êtes majoritaires. Voilà, c'est une réalité.

Ensuite, vous parlez de justice fiscale. Alors, c'est comme le beurre qu'on met sur la tartine. C'est un grand mot des choses de gauche « *la justice fiscale* ». On ne sait pas ce qu'on y met derrière, mais on y met cela. Cela fait bien dans un discours de gauche de parler de la justice fiscale. Savez-vous que dans notre pays, la différence de revenu est divisée par six une fois que l'impôt fut payé ? 57 % des Français touchent plus de l'État qu'ils ne payent d'impôt. Si cela, ce n'est pas de la justice fiscale, je ne m'y connais pas. Il n'y a pas un État en Europe qui a une justice fiscale aussi importante que la nôtre. Donc, il y a de la justice fiscale.

Cela ne veut pas dire qu'à la marge, il n'y a pas quelques corrections parce qu'il y a des choses qui bougent, parce qu'on est un système mouvant, parce qu'il y a de nouvelles richesses. Oui. Mais arrêtons de dire qu'il faut de la justice fiscale. Plus de 50 % des Français ne payent pas d'impôts, 57 % des Français touchent plus de l'État qu'ils ne contribuent. Les mêmes peut-être qui sont dans la rue d'ailleurs, au demeurant. La réalité c'est qu'ils touchent plus.

Quand M. HOLLANDE – parce que voilà un narcissique aussi un petit peu à la méthode de M. MITTERRAND – propose une taxe : « *l'ennemi, c'est la finance* ». L'ennemi ce n'est pas la finance, ce sont les mauvais gestionnaires. Si vous êtes un bon gestionnaire, vous n'avez pas besoin de finances. Moi, je ne suis pas allé voir le banquier ici pendant cinq ans. Là, nous sommes obligés d'aller le voir, il nous en manque un peu. Quand vous n'allez pas voir le banquier, tout va bien. Et si vous en avez besoin pour investir, tout va bien aussi. Un banquier est là aussi pour aider à investir. Mais l'ennemi ne peut pas être la finance. L'ennemi, ce sont les mauvais gestionnaires. Le banquier dit toujours : « *Il n'y a que des mauvais clients finalement* ». Il n'y a pas de problème avec les banquiers. S'il y a un problème, c'est que c'est un mauvais client.

Quand on propose une taxe à 75 %, et qu'on sait qu'elle va être censurée par le Conseil constitutionnel – parce que M. HOLLANDE est quand même quelqu'un d'intelligent, donc il le sait – on fait de l'électoratisme, on montre qu'on met des marqueurs de gauche, on le met en place tout en sachant que cela va être censuré : « *J'ai voulu le faire, regardez, ce n'est pas possible* ».

C'est en cela que ce n'est absolument pas raisonnable. Heureusement d'ailleurs que le Conseil constitutionnel a censuré des taxes de cette nature, puisqu'ils sont jugés confiscatoires. C'est en cela que c'est totalement irresponsable de faire des choses de cette nature. La justice fiscale existe donc dans ce pays. Et oui, sans doute faudra-t-il des années blanches parce qu'on ne peut pas toujours revaloriser et que l'effort doit être naturellement collectif.

Vous avez cité ensuite, par exemple, le CIDFF et le fait que dans Libération – j'avoue que je suis plus Le Figaro que Libération, donc vous m'excuserez de ne pas trop lire Libération – que nous ne serions pas forcément au rendez-vous.

D'abord, nous sommes sur une compétence État. Il faut aussi rappeler quand c'est compétence État/compétence département. Nous sommes sur une compétence État, sur laquelle nous sommes présents aux côtés de l'État. Ce n'est pas obligatoire, et j'ai eu l'occasion d'en parler avec le préfet.

Nous avons augmenté notre contribution depuis le début du mandat. Nous mettons gracieusement à disposition les locaux du département pour le CIDFF. Nous avons mis en route l'opération « *Simon et Simone* » sur le sujet, donc, nous sommes aux côtés de ces gens-là.

À côté, vous me dites qu'il ne faudrait pas faire le Tour de France où on finance une start-up Zwift. Attendez, il faut juste corriger les choses. Nous avons effectivement une contribution qui a été vue par notre 1^{ère} vice-présidente et délibérée en commission permanente, mais Zwift est l'un des sponsors qui met 2 M€. L'organisateur est ASO, une société française. Ce n'est pas la start-up qui, elle-même, est sponsor et a mis 2 M€. D'ailleurs, si elle ne met pas 2 M€, il n'y a pas de Tour de France Femmes. Réjouissons-nous donc qu'une start-up accepte de mettre de l'argent pour que les choses soient possibles. Ce n'est pas nous qui alimentons la start-up, c'est plutôt l'inverse, au demeurant. C'est la réalité des choses. Moi, je me réjouis que les femmes aujourd'hui aient les mêmes opportunités que les hommes et je me réjouis qu'on ait mis, finalement, une fierté du Morbihan d'être ensemble dans tout cela.

Puis, par exemple, nous avons fait 200 000 € de travaux sur les routes, sur une route qui était au programme de mars 2026. Alors, c'est vrai, nous l'avons avancée de six/sept mois, mais ces travaux allaient se faire. De toutes les façons, la dépense était prévue. Nous ne la ferons pas en 2026.

Après, vous me dites – je cite, je prends un peu les notes dans l'ordre, c'est peut-être décousu – « *On a arrêté les ALSH pour 640 000 €, cela montre bien que vous n'avez plus de politique en faveur de l'enfance* ». À cela, je répondrais deux choses.

D'abord, nous étions le seul département de France à le faire et la légalité de cette affaire était plus que discutable, puisqu'en fait c'est une aide au fonctionnement des collectivités, ce qui est strictement impossible, en dehors de notre compétence directe. Nous le faisons, historiquement. Cela n'avait pas un effet levier, quand vous dispatchiez cela sur 249 communes. C'était plutôt un petit effet d'aubaine pour les communes, et cela n'avait aucun effet sur une politique structurante en tant que telle.

Nous avons reversé cela dans des politiques structurantes en faveur de la jeunesse que nous avons mis en place. D'ailleurs, nous avons des politiques en faveur de la jeunesse absolument exemplaires. Je le rappelle, les aides en fonctionnement des communes ne sont pas autorisées. Donc là aussi, ce sujet-là devait de toutes les façons s'arrêter.

Après, les 90 km/h, nous ne serons par définition jamais d'accord, mais sur le chiffre, vous avez dit que cela coûtait 300 000 €. Cela coûte de l'argent, oui, mais 180 000 €. C'est le prix des panneaux que nous avons mis parce que nous avons été assez raisonnables. J'ai dit que je considérais que cette proposition d'Edouard PHILIPPE était une ânerie. La preuve, nous avons aussi des routes que nous régulons à 70 km/h ou à 50 km/h. Pourquoi ne pas laisser aussi aux départements le soin de définir les circonstances dans lesquelles elles doivent réduire les routes ? Il y a des routes qui n'ont pas du tout vocation à revenir à 90 km/h. C'est même une immense majorité de nos routes donc nous avons été raisonnables, mais avouez que vous en faites presque un dogme sur ce sujet. Allez dans les territoires ruraux. Voilà aussi là, un carburant pour du RN. Pour le coup, ce n'est pas vous qui l'avez mis, celui-là, c'est M. PHILIPPE. Mais c'est une réalité aussi donc c'est un élément important.

Vous dites aussi que nous avons sacrifié un certain nombre de choses. Vos amis de gauche, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-d'Armor, de Loire-Atlantique, pour ne pas aller bien loin, vous avez vu ce qu'ils ont fait à la culture et au sport cette année ? Ils y sont allés à la serpe. Moins 50 %, à peu près, en moyenne. Là, oui, la culture et le sport sont en vraie difficulté. Ici, nous n'y avons pas touché. J'ai déjà dit au directeur général des services, avec l'accord de mes collègues, que nous n'avons pas l'intention de toucher non plus l'année prochaine, parce que c'est ce qui fait le sel de la vie, c'est ce qui fait le vivre ensemble, et c'est ce qui fait que dans le Morbihan, nous savons porter des beaux projets. Donc oui, nous maintiendrons nos aides à la culture, nous maintiendrons nos aides au sport, au monde associatif, et qu'il fait bon d'être dans un département de la droite et du centre, et pas dans un département de gauche qui, finalement, s'aperçoit qu'il y a aussi des réalités économiques et qu'à un moment donné, quand on dépense trop, on n'a plus d'argent pour pouvoir tenir.

Alors, plus d'argent, cela me fait la transition avec la taxe d'aménagement, où, pour le coup, je suis d'accord avec vous. Nous avions un système qui fonctionnait bien. Pourquoi l'avoir changé ? Je n'arrive toujours pas à comprendre et ceux qui l'ont fait ne sont pas forcément mes amis, même si je peux avoir des amis dans les gens qui votent des âneries. Il n'empêche que c'est incompréhensible. La taxe d'aménagement fonctionnait bien. Elle était notifiée lors du permis de construire, perçue en deux versements, on va dire à la notification du permis, puis au bout d'un an. Tout cela nous permettait d'anticiper assez facilement nos revenus. Maintenant, elle résulte d'une déclaration qui est payée à l'achèvement. Vous voyez déjà la différence de temps et puis la différence d'achèvement. Nous avons donc effectivement 300 M€, plus des problèmes de recouvrement qu'il y a eu par l'État.

J'ai donc saisi Bercy officiellement sur le sujet. Je demande au DGS, au directeur de cabinet de bien vouloir envoyer copie de mon courrier qui a été fait. Je n'ai toujours pas de réponse sur ce point, mais j'ai saisi effectivement Bercy parce que c'est inadmissible.

Nous avons rehaussé le taux de la taxe d'aménagement pour financer une politique volontariste d'ENS et du CAUE et nous nous retrouvons avec moins d'argent. Plus on augmente l'impôt, moins on a d'argent. C'est finalement un peu la démonstration globale, voyez un trait d'humour que l'on pourrait faire.

Sur la ressource en eau, c'est un vrai sujet. C'est naturellement un vrai sujet, global, dans ce territoire. On le voit dans des années comme les nôtres. Là, c'est descendu. Nous avons la chance d'avoir un mois de septembre pluvieux, mais on n'aura pas toujours de la chance. Nous aurons des moments qui vont sans doute être plus difficiles. Les politiques d'économie d'eau sont tout à fait nécessaires et la stratégie globale que nous devons avoir sur l'eau est ô combien importante.

Je rappelle aussi d'ailleurs qu'une plus grande partie de ce que produit Eau et Vilaine dans le Morbihan part aussi dans l'agglomération rennaise au demeurant. Il y a donc un sujet aussi général de la répartition de l'eau. Nous avons la chance ici d'avoir une interconnexion de grande qualité qui permet aussi entre les bassins de faire en sorte que nous n'ayons pas de difficultés particulières. C'est donc un sujet majeur que celui de la ressource en eau.

Vous avez aussi parlé du nombre de postes d'enseignants, des choses qui ne seraient pas suffisamment à la hauteur. Cela relève plus particulièrement de l'Éducation nationale.

Je rappelle juste, je me suis livré à un petit calcul en début d'année scolaire, il y a quelques jours. J'ai regardé le nombre d'enseignants en France et le nombre d'élèves. Je divise toujours le nombre d'élèves par le nombre d'enseignants. On me dit que ce n'est pas comme cela qu'il faut calculer, ce qui n'est pas totalement faux d'ailleurs, au demeurant, mais cela donne une idée.

Nous avons globalement un professeur pour 13 élèves en France. Quand vous prenez le nombre d'élèves divisé par le nombre de professeurs, vous arrivez à 13 millions par 900 et quelques milles, ou je ne sais plus combien, 12 millions. Vous arrivez globalement à 1 pour 13.

Tout le monde n'enseigne pas. Il y a aussi des gens qui font des programmes scolaires, des professeurs remplaçants. Il y a aussi des professeurs pour accompagner les élèves en situation de handicap. Nous sommes bien d'accord. Il ne faut pas avoir des raisonnements simplistes sur le sujet, mais je ne pense pas que ce soit le problème de nombre de professeurs qui pose souci d'une manière générale. C'est la manière dont ils sont aussi répartis. Puis, nous avons aussi des logiciels qui existent dans les écoles pour remonter les besoins qui ne sont pas toujours actionnés aussi sur ce sujet. L'école inclusive, je pense, est une chance. Attention, parfois, elle peut être assez compliquée. C'est un sujet tellement passionnel, on le voit parfois avec les parents. Je comprends tout à fait les parents d'enfants en situation de handicap qui veulent à tout prix que leur enfant soit scolarisé et avec un accompagnement digne de ce nom. Parfois, cela peut être intenable dans certaines classes aussi. On est dans le domaine du sensible sur ce sujet, mais on ne peut que pousser pour qu'il y ait un accompagnement digne de ce nom à ce niveau-là.

Je voulais vous dire, peut-être en conclusion de ce que vous avez dit, je vous écoutais et je me disais : « *Pourquoi je suis de droite, finalement ?* » Je me dis : « *Parce que je suis heureux* ». Je suis heureux finalement, mais quand je vous écoute, j'ai l'impression que tout va mal. Je ne dis pas que tout va mal, et je sais bien que vous savez que tout va pas mal non plus. Il ne faut pas non plus tomber dans la caricature. Mais quand même, ici, nous sommes dans un des départements, nous on va dire le plus beau, mais si nous sommes objectifs, l'un des plus beaux – quoi qu'on pourrait dire le plus beau. Le taux de chômage est très bas, on est presque au plein emploi. Il y a encore des gens en difficulté, d'ailleurs le nombre d'allocataires RSA n'augmente pas. Nous sommes au chiffre du N-1, du N-2 à peu près. Nous sommes à 5,7 %. Nous avons un taux d'engagement associatif que tous les départements de France nous envient. Il y a un réseau associatif absolument extraordinaire. Nous avons un taux d'équipement public dans ce département de toutes les communes, quelles que soient leurs strates, à nul autre ailleurs. Pourquoi ? Parce que les subventions du département, nous pourrions venir sur le PST après, mais les subventions du département ont été exemplaires et font qu'ici, quand vous allez dans la moindre petite commune, il y a une garderie, une restauration scolaire qui a été refaite. C'est ce qui fait que le dynamisme du Morbihan. Réjouissons-nous donc de tout cela. Je vois Dominique GUEGAN en face de moi, nous avons inauguré son restaurant scolaire. Voilà, c'est un exemple concret. Toutes les communes ont aujourd'hui beaucoup d'équipements en tant que tels. Nous sommes le département de France avec les meilleurs résultats scolaires.

Il y a « *un vivre ensemble* » qui est absolument extraordinaire. Nous accueillons des grands événements, pleins, qui font la fierté. Nous avons parlé tout à l'heure du Tour de France, mais cela peut être des courses à la voile, plein d'autres grands événements : c'est le festival interceltique, enfin bref, je pourrais les citer, qui font une fierté chez nous.

Les aides sociales, ou le budget du social : + 75 M€ en trois ans, + 20,4 %. Quand vous dites que nous ne sommes pas au rendez-vous, je ne connais pas beaucoup de départements qui sont capables de faire + 20,4 % en matière sociale en trois ans. Nous sommes au rendez-vous du social et personne n'est au bord de la route. Enfin, on essaie de laisser personne. Il y a des gens en situation quand même difficile, il faut le reconnaître dans ce département. Et puis, nous sommes par exemple aussi le 5^{ème} département de France en soutien en matière de soutien à la dépendance.

Voilà, cela va bien dans ce département. C'est un peu la France rêvée, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de difficultés, mais si je vois le nombre de manifestants qu'il y avait hier, beaucoup moins important que prévu – c'est à peu près 0,8 % de la population morbihannaise – je me dis que c'est logique. Nous sommes dans une démocratie, les gens ont le droit de manifester s'ils ne sont pas d'accord. Il y a aussi plein de gens qui n'ont pas à manifester, qui sont aussi contents de la situation du département. Je ne parle pas du Conseil départemental, mais du département dans lequel ils vivent. Donc oui, je pense qu'on est bien dans le Morbihan et que la politique que nous menons y concourt.

Alors, je vous propose que nous abordions peut-être les bordereaux inscrits à l'ordre du jour. Nous allons commencer par les bordereaux de la 1^{ère} commission : « *Finances et ressources humaines* » et le bordereau n° 5 qui est celui du rapport annuel 2024 sur Atout Ports et je vais passer la parole à Gilles DUFEIGNEUX.

Atout Ports Rapport annuel 2024

M. DUFEIGNEUX – rapporteur de la 1^{ère} commission.

Oui, M. le président. Effectivement, c'est un rapport de compte rendu sur la SEML Atout Ports, qui, je rappelle, réalise essentiellement des prestations de conseil d'ingénierie auprès des collectivités pour le développement et les transformations numériques des ports, et nous verrons l'évolution de ses performances.

Les activités d'Atout Ports regroupent essentiellement trois activités :

- Le Passeport Escales, qui, là aussi, permet, vous le savez, un mécanisme d'échanges de nuitées pour pouvoir passer d'un port à l'autre, avec un nombre d'escales en progression assez important cette année : 84 000 nuitées contre 82 200 en 2023. Le nombre des ports qui sont partenaires de ce réseau Passeport Escales est désormais de plus de 160 partenaires en 2024, dont un tiers hors de France. Donc, au total, un chiffre d'affaires qui passe de 1,7 M€ en 2023 à 1,9 M€ en 2024, donc une belle progression.
- Deuxième activité, la facturation des autres produits de services numériques. Il s'agit là essentiellement du déploiement des accès connectés sur les ports de plaisance et la gestion de parkings, donc, vous voyez, des activités très opérationnelles. Là aussi, avec une progression significative, puisque le chiffre d'affaires sur cette activité est passé de 1,1 M€ l'année dernière à 1,3 M€ cette année.
- Enfin, la dernière activité, qui est sans doute celle d'avenir, à maints égards, c'est une activité d'ingénierie de conseil, qui après 2023 a connu une forte baisse et qui revient cette année au niveau de 2022 à 300 000 €. C'est une activité ponctuelle parce qu'elle dépend évidemment des contrats qu'on décroche avec des ports partenaires, mais nous misons beaucoup sur le développement de cette activité.

La situation financière d'Atout Ports : au total, toutes les activités de la société dégagent un chiffre d'affaires en hausse. Je crois que c'est quand même très intéressant, avec un résultat net comptable bénéficiaire et un résultat d'exploitation bénéficiaire. Pour l'un, résultat d'exploitation : 57 700 € ; et résultat net comptable : 15 300 €, en croissance par rapport, là aussi, à l'année dernière.

Sur les activités bilancieller, je retiendrai surtout la trésorerie, puisque c'est un peu quand même, quelque part, ce qui permet la poire pour la soif, d'investir et de faire tourner l'activité, quelle que soit la situation conjoncturelle. Elle est bénéficiaire à hauteur de 1,106 M€. C'est le signe d'une très bonne et saine gestion. En contrepartie, les dettes sont de 483 300 €, toutes à moins d'un an.

En conclusion, Atout Ports doit pouvoir poursuivre sa stratégie de développement, en tant que partenaire privilégié des gestionnaires de ports, en les accompagnant sur l'ensemble des domaines du numérique et de l'ingénierie, mais aussi du conseil. Ainsi, pour consolider sa position sur les projets innovants, la société devra poursuivre ses investissements dans la conception de nouveaux outils numériques.

En conclusion, le Président nous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Sachant qu'on a un vote sur ce rapport, y a-t-il des remarques ? Non, pas de remarques. Nous pouvons voter.

Des objections ? Des abstentions ? Voilà, l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT – Je voudrais profiter pour remercier la directrice d'Atout Ports et toutes les équipes d'Atout Ports, Marina LE CORGUILLÉ. Nous sommes ici dans un domaine concurrentiel et notre savoir-faire est reconnu. Merci aussi à nos actionnaires : la Caisse des dépôts et consignations, les deux banques, Crédit Agricole du Morbihan et Crédit Mutuel Arkéa, qui sont à notre capital.

Nous avançons bien, nous apportons des services aux collectivités et l'intégration de l'EAS-SeaPort a été, je crois, un véritable atout pour se doter de la totalité de la panoplie, dirons-nous, des services au niveau d'Atout Ports. Donc merci à toute l'équipe d'Atout Ports, très dynamique, et vous voyez que le chiffre d'affaires grossit, mais que l'équilibre est toujours recherché à ce niveau-là.

Nous allons passer au point suivant, qui est celui de la Compagnie des ports du Morbihan, et je vais laisser la parole à Mohamed AZGAG.

Compagnie des ports du Morbihan

Rapport annuel 2024

M. AZGAG – rapporteur de la 1^{ère} commission.

Merci, M. le président. Mes chers collègues, un rapport assez dense, mais ô combien important. Conformément aux dispositions législatives en vigueur, je vous sou mets le rapport d'activité et la situation financière de la Compagnie des ports du Morbihan au titre de l'exercice 2024.

Je vous rappelle que cette SPL a pour vocation la gestion et l'exploitation des équipements portuaires et la promotion d'équipements touristiques du Morbihan et que son actionnariat est composé exclusivement des collectivités du département ou de leurs groupements.

Plusieurs opérations ont impacté le capital social de la SPL et la part départementale au cours de l'année 2024 :

- Augmentation, d'une part, du capital par apport financier d'un montant de 6,2 M€ décidée fin 2023 et réalisée début 2024, avec une participation du département pour près de 5 M€, portant le capital social de 10,8 M€ à 17 M€ ;
- Augmentation du capital, cette fois, par incorporation des réserves, ayant pour effet de porter le capital social de la société de 17 M€ à près de 23 M€, ce qui a donc conduit à revaloriser la valeur nominale de l'action de 69 € à 93 € ;
- Cession de 290 actions de la compagnie détenue par le département au profit des communes de Le Tour-du-Parc et Saint-Armel, qui ont souhaité entrer au capital de la SPL.

Ainsi, à la clôture de l'exercice 2024, la Compagnie des ports disposait d'un capital de 22 994 064 €, divisé en 247 248 actions de 93 € chacune. Le département détenait 87,67 % de ce capital et disposait de 12 sièges d'administrateurs.

Les activités de la Compagnie des ports de Morbihan regroupent :

- d'une part, l'exploitation des ports pour un chiffre d'affaires de 32,3 M€, représentant près de 96 % du chiffre d'affaires global, de 33,7 M€ ;
- et d'autre part, la gestion des sites de patrimoine et touristique pour 1,4 M€, soit plus de 4 % du chiffre d'affaires global.

La gestion des ports est l'activité principale de l'entreprise. Son chiffre d'affaires est de plus de 32 M€ et est en progression de plus de 5 % par rapport à 2023. Plusieurs facteurs expliquent par ailleurs cette évolution du chiffre d'affaires :

- Notamment la progression des tarifs de 4,9 % en moyenne et le dynamisme commercial continu des ports, avec le succès de nouveaux contrats (terre-mer). S'y ajoute également une hausse du chiffre d'affaires des activités à terre (recettes issues des locations d'emplacement et des activités de manutention).
- Il est, en revanche, constaté une baisse des ventes de marchandises qui est essentiellement liée au recul des ventes de carburant en 2024, alors que les ventes de boutiques des ports ont progressé.
- La poursuite de l'optimisation de la gestion des plans d'eau, notamment par le succès des contrats annuels dans le Passeport Morbihan, ainsi que l'extension du « *Passeport Escales* » adopté par plus de 160 ports partenaires de la façade Manche-Atlantique et à l'international sont une vraie source de développement économique pour les ports départementaux.

À fin 2024, la Compagnie gère plus de 12 400 places de port, réparties en 10 060 places à flot et 2 340 places à terre. Ces emplacements à terre représentent près de 20 % de la capacité d'accueil de l'ensemble des ports gérés par la société et 18 % du chiffre d'affaires de la gestion des ports.

Le chiffre d'affaires résultant de la gestion des trois sites patrimoniaux et touristiques, que sont les Cairn de Gavrinis, du Petit-Mont, le domaine de Manehouarn, s'est élevé à plus de 1,4 M€ pour l'année 2024. Il est en hausse par rapport à l'année précédente de plus de 8 %. Il représente plus de 4 % du chiffre d'affaires de la compagnie.

La convention de délégation du service public pour la gestion des sites de Gavrinis et du Petit-Mont a été renouvelée pour une durée de trois ans. À compter du 1^{er} janvier 2023, la contribution financière forfaitaire versée par le département s'élève désormais à 400 000 € par an pour ce nouveau contrat.

La situation financière de la Compagnie des ports du Morbihan peut être considérée comme satisfaisante pour les raisons suivantes.

S'agissant du compte de résultat, regroupant l'ensemble des produits et des charges de l'exercice 2024, les principaux éléments sont un chiffre d'affaires global de la Compagnie s'élevant à près de 34 M€ en 2024, en progression de près de 1,7 M€ par rapport à 2023. Le chiffre d'affaires représente près de 80 % des produits d'exploitation de 42,6 M€.

Les charges d'exploitation s'établissent à 38,3 M€ en 2024, stables par rapport à l'année précédente. Les charges de personnel se sont élevées à près de 10,6 M€ en 2024, en hausse de près de 4 % par rapport à 2023, résultant des différentes revalorisations salariales et du recrutement de personnel supplémentaire pour accompagner les projets d'investissement dans les ports et le développement de nouvelles activités. L'effectif global de la société est de 288 salariés, dont 160 CDI sur l'année 2024, représentant 191 équivalents temps plein. Je rappelle que le groupement d'intérêt économique « *Sup-Ports 56* », opérationnel depuis début 2021, permet de mettre en commun des activités et des moyens entre la Compagnie et la SEML Atout Ports.

Les autres charges d'exploitation, hors charges de personnel, s'établissent à près de 28 M€ en 2024 et ont diminué de 0,5 M€ entre 2023 et 2024. Les principales hausses de charges concernent la sous-traitance : + 0,2 M€, et les dotations aux amortissements et provisions : + 0,5 M€, alors que les charges d'énergie, eau, électricité ont diminué de 0,2 M€. Les achats de carburant ont diminué de 0,4 M€, et les coûts d'entretien lourd et de renouvellement des biens ont diminué de 0,5 M€.

La redevance domaniale versée par la CPM au département du Morbihan pour les ports concédés, s'est élevée à près de 800 000 €.

Le résultat d'exploitation se solde, en 2024, par un excédent de 4,4 M€ contre 1,9 M€ l'année précédente. Le résultat financier, composé essentiellement des charges d'intérêts d'emprunts est négatif de près de 1,2 M€. Le résultat exceptionnel est quant à lui positif de près de 600 000 €.

Au final, après constatation de l'impôt sur les sociétés de 763 000 €, la Compagnie dégage un résultat net excédentaire de 2,187 M€ contre 708 000 € en 2023. Cette forte évolution du résultat net est liée, d'une part, au résultat de l'exploitation des ports et des sites en net progrès de plus de 1,2 M€ en 2024, et, d'autre part, à l'actualisation des provisions pour gros entretiens effectuée en 2024 qui a eu un impact positif sur le résultat de près de 1,3 M€. Ces deux évolutions positives sur le résultat courant ont eu pour conséquence des charges d'impôt, d'intéressement et de participation des salariés plus élevées en 2024.

Concernant le bilan de la Compagnie des ports du Morbihan, il s'établit à 153 M€ fin 2024 contre 140 M€ fin 2023. Les éléments significatifs du bilan sont notamment :

- La poursuite du programme d'investissements avec plus de 15 M€ d'immobilisations mises en service en 2024, notamment les travaux de restructuration du port de la plateforme de Kermarquer à La Trinité-sur-Mer, la nouvelle capitainerie à La Roche-Bernard ou encore les nouveaux pontons à Auray, à Saint-Goustan.
- Un niveau de trésorerie s'élevant à 500 000 € à fin 2024.

- Un net renforcement des capitaux propres par les augmentations de capital réalisées en 2024, par l'intégration du résultat bénéficiaire de l'exercice en réserve et par l'octroi par le département de subventions d'investissement comptabilisées pour un montant net de 17,5 M€ en fin 2024. Les capitaux propres s'établissent ainsi à fin 2024 à 42,7 M€, au regard d'un capital social désormais de 23 M€.
- Des dettes financières de la société qui s'établissent à 40,9 M€ à fin 2024, contre 35,2 M€ un an plus tôt. À fin 2024, l'encours garanti par le département s'élève à 11 M€.

Comme vous aurez pu le constater, l'exercice 2024 est satisfaisant. Malgré le contexte économique actuel incertain, la fréquentation et le chiffre d'affaires de la Compagnie des ports du Morbihan continuent de progresser et l'évolution des charges d'exploitation est jusqu'ici maîtrisée. Le résultat net de la société pour cette année 2024 s'élève à près de 2,2 M€. Il permet de renforcer à nouveau les capitaux propres et les ressources financières dédiées à la qualité des services proposés à la clientèle et aux collectivités, ainsi qu'au développement des investissements nécessaires pour poursuivre les objectifs de la société. L'important programme d'investissements qui se poursuit appelle à rester vigilant sur le maintien d'un équilibre financier entre la nécessité de ces travaux d'infrastructure de long terme pour valoriser les ports et sites, le soutien des financeurs, c'est-à-dire des collectivités et partenaires bancaires, et le montant d'endettement acceptable.

En conclusion, au bout de ce long bordereau, le président nous demande de bien vouloir approuver ce rapport sur l'analyse et l'activité de la Compagnie des ports du Morbihan au cours de l'exercice 2024.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non, on peut saluer aussi le directeur, le sempiternel Michel LE BRAS qui tient cette Compagnie des ports du Morbihan. Merci aussi à l'ensemble des salariés de la Compagnie des ports du Morbihan qui font un excellent travail.

Un résultat exceptionnel cette année qui est lié pour moitié à un changement de régime des provisions en tant que tel. Il s'agit donc là plus d'écriture comptable, sinon nous aurions été plutôt aux alentours de 1 M€, dirons-nous, de résultats, mais ce qui fait qu'effectivement, nous sommes à 2,1 M€.

Vous verrez tout à l'heure que tout cela est mis notamment dans le capital de l'entreprise, puisqu'on fait une évolution du capital social par intégration des réserves, ce qui solidifie aussi l'entreprise Compagnie des ports du Morbihan, dont on peut se satisfaire de la qualité et de l'efficacité, sachant que tout à l'heure, je viendrai plus longuement sur le sujet de rapprochement avec la région Bretagne, avec Lorient Agglomération.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose que nous passions aux voix. Y a-t-il des voix contre l'adoption de ce bordereau ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT – Nous passons à la SPL, Équipements du Morbihan, le rapport annuel 2024. Gilles DUFEIGNEUX va nous faire le rapport.

SPL Équipements du Morbihan (EdM)

Rapport annuel 2024

M. DUFEIGNEUX – rapporteur de la 1^{ère} commission.

Oui, M. le président, là aussi, un rapport que vous soumettez à notre approbation concernant l'activité 2024 de la SPL Équipements du Morbihan qui, comme vous le savez, intervient pour les projets immobiliers de ses actionnaires dans le cadre de conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les fameuses AMO.

L'activité 2024, puisque c'est de cela dont il s'agit :

- un chiffre d'affaires en fort recul de près de 45 % par rapport à l'année dernière, pour s'établir à 127 000 € ;
- des mandats de construction en cours qui ont généré une rémunération de 100 000 €, contre 191 000 € l'année dernière ;
- et une rémunération issue des AMO de travaux et d'études qui ont baissé de 7 000 € pour s'établir à 27 000 €.

Une explication conjoncturelle également à cette baisse d'activité : l'opération « *Vannes-Saint-Exupéry* », qui était le plus gros mandat confié à la SPL pour l'année, a été stoppée pendant quasiment toute l'année 2024 pour des raisons opérationnelles et économiques. En conséquence, les rémunérations sur mandat sont en baisse et très impactées par cette suspension.

Sur la situation financière pour l'année 2024 : un déficit d'exploitation de 29 000 €. Et malgré ce résultat d'exploitation déficitaire, la SPL Équipements du Morbihan dégage un résultat net légèrement positif, en raison d'un résultat financier issu des rémunérations des produits financiers qui est stable à hauteur de 31 000 €. Au total, la SPL arrive à dégager en 2024 un résultat net après impôt bénéficiaire de 1 524 €.

Un commentaire toutefois. Il y a effectivement une raison conjoncturelle à cette baisse, mais il y a une raison plus structurelle. Dix collectivités sont actionnaires de la SPL, mais seul le département, Questembert Communauté et la ville de Vannes utilisent ses services. Le recours à la SPL pour le pilotage de projets d'envergure par l'ensemble de ses actionnaires est une nécessité pour la poursuite de son développement. En tout cas, c'est notre analyse.

Donc, en conclusion, le président nous demande d'approuver le rapport annuel de 2024 de cette SPL.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des commentaires ? Non. Je remercie là aussi celles et ceux qui s'en occupent et son président, Denis BERTHOLOM.

Y a-t-il des voix contre, abstention ? Merci à l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport suivant, justement – en parlant de Denis BERTHOLOM, c'est lui qui va nous le rapporter – sur la fameuse SABEMEN, la société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval, nos fameux navires.

Société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval (SABEMEN) – Rapport annuel 2024

M. BERTHOLOM – rapporteur de la 1^{ère} commission.

Merci, M. le président. Effectivement, les fameux navires de la Brittany-Ferries. M. le président nous soumet ce rapport annuel 2024, notamment sur la situation financière de la société d'économie mixte SABEMEN, au titre de cet exercice 2024.

Il faut savoir que le département est actionnaire à hauteur de 3,5 M€, soit 4,23 % de cette société, dont le capital social est de 83,4 M€. Il n'y a pas eu de changement dans le capital de la société au cours de cet exercice.

La SABEMEN contrôle les activités de sa filiale, la SOMABRET, propriétaire de trois navires affectés aux lignes bretonnes et vers l'Espagne. Ce contrôle s'effectue par le biais de sa participation majoritaire au capital et de son nombre de sièges à son conseil d'administration. Ainsi, la SABEMEN ne réalise plus de chiffre d'affaires puisque l'ensemble de la flotte est désormais la propriété de sa filiale. Les recettes de la société sont constituées des seuls revenus financiers liés aux cautions données pour le financement des navires par la SOMABRET. Les charges représentent les frais courants liés au fonctionnement de la société.

Le résultat de l'exercice bénéficiaire de 46 633 € a été affecté en totalité en réserves. Bien que les navires exploités sur les lignes bretonnes par la Brittany-Ferries appartiennent à la SOMABRET, le contrôle et le pouvoir de décision demeurent une prérogative de la SABEMEN. Les enjeux et les risques liés à l'activité continuent ainsi à être supportés par la Brittany-Ferries et les collectivités publiques.

À titre d'information, les comptes de la SOMABRET enregistrent un chiffre d'affaires de 17,2 M€ contre 16,9 M€ un an plus tôt et un résultat net comptable positif de 1,7 M€ pour l'exercice 2024.

En ce qui concerne l'activité de la Brittany-Ferries, la compagnie a enregistré une hausse de son trafic passager, toutes lignes confondues, avec 2,1 millions de passagers, mais qui reste encore en retrait par rapport à la moyenne de 2,5 millions de passagers avant la crise sanitaire.

Les chiffres d'affaires consolidés de la compagnie s'élèvent cependant à 516 M€ sur cet exercice contre 485 M€ l'année précédente.

Les risques éventuels pour les collectivités actionnaires de la SABEMEN sont a priori maîtrisés. La SABEMEN s'est portée caution solidaire auprès des banques d'une fraction des prêts accordés pour la construction et les gros travaux sur les navires. Toutefois, le capital restant dû de ses emprunts est faible au regard de la valeur du marché de ses biens.

En conclusion, M. le président nous propose d'approuver le rapport annuel de l'année 2024 de la SABEMEN.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. La SABEMEN, vous savez, quand il y a eu la loi NOTRe qui a été mise en place, on a considéré que le transport n'était plus une compétence du département, ce qui est tout à fait le cas. Malgré tout, nous n'avons pas pu forcément en sortir, ce qui est dommage puisque nous avons 3,7 M€ de capital immobilisé. J'en ai reparlé au président de la région cette semaine en disant que je suis tout à fait prêt à lui céder les parts du département dans cette SABEMEN. Je comprends aussi, quelque part, qu'il n'ait pas envie d'immobiliser 3,7 M€. Je lui ai dit : « *Je ne cesserai de te le demander* », même si, naturellement, je peux comprendre la réponse de la région, mais ce n'est pas cohérent, aujourd'hui, que nous soyons propriétaire d'une fraction des navires de la Brittany-Ferries, mais ce qui nous conduit tous les ans à avoir ce rapport de la SABEMEN. Vous l'aurez donc encore l'année prochaine et les années suivantes.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport de la SABEMEN ? Non ? Des voix contre ? Abstention ? Merci. À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT – Nous allons passer maintenant au rapport relatif à la SPL Bois Énergie renouvelable, rapport annuel d'activité 2023-2024 par Denis BERTHOLOM.

SPL Bois Energie Renouvelable (BER)

Rapport annuel 2023-2024

M. BERTHOLOM – rapporteur de la 1^{ère} commission.

Merci. M. le président nous demande d'examiner le rapport relatif à l'activité et la situation financière de la société publique locale Bois Énergie Renouvelable. Société créée en 2018 à l'initiative des collectivités de la région de Lorient, ayant pour objet la production et la distribution d'énergie renouvelable et la gestion durable, de la filière bois dans le cadre de conventions conclues avec ses actionnaires.

Fin 2023, une augmentation de capital a été décidée afin de conforter et développer de nouvelles activités et permettant également à de nouvelles collectivités territoriales de devenir actionnaires. C'est ainsi que le département du Morbihan est devenu actionnaire de la SPL en souscrivant 1 040 actions pour 520 000 €.

Au 30 juin 2024, le capital de cette société était de 4,054 M€, détenu à près de 13 % par le département du Morbihan, qui dispose de deux sièges sur quinze au conseil d'administration.

Concernant l'activité de la SPL au 30 juin 2024, le chiffre d'affaires global est en forte hausse de près de 50 %, pour s'établir à 1 771 033 €. Ce chiffre d'affaires se répartit essentiellement entre la vente de chaleur pour 63 % et la vente de bois pour 22 %.

Les principaux projets concernent :

- la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur biomasse dans le quartier de Bodélio à Lorient ;
- la conception, la construction et l'exploitation d'un équipement de production d'énergie renouvelable biomasse et d'un réseau de chaleur sur le territoire de la commune d'Arzano ;
- la mise en service de l'installation de la plateforme de Quéven.

S'agissant de la situation financière de la SPL pour l'exercice qui s'est clos au 30 juin 2024, les produits d'exploitation sont plus élevés que les charges d'exploitation, dégageant ainsi un résultat d'exploitation bénéficiaire de 210 000 €.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 2,4 M€ et sont constitués du chiffre d'affaires pour 75 % essentiellement issus des ventes de chaleur et de bois, de production immobilisée pour 16 % et de subventions d'exploitation pour 9 %.

Les principales charges d'exploitation de cette société sont les achats de bois, les charges de personnel et les charges externes, ces dernières comprenant également le coût de mise à disposition de personnel par la ville de Lorient.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire pour la seconde année et en augmentation significative par rapport à l'année précédente. C'est un résultat de 81 000 € un an plus tôt. Le résultat financier s'est élevé à - 217 036 € et impacté essentiellement par les charges d'intérêt sur emprunt qui ont fortement augmenté en 2024. Compte tenu du résultat courant déficitaire enregistré pour l'exercice écoulé, la société n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés.

La SPL dégage un bénéfice de 16 120 € pour cet exercice contre un déficit de 12 410 € un an auparavant. La société améliore sa performance opérationnelle, mais reste très sensible à sa structure d'endettement, charges financières élevées.

Concernant le bilan de la société, les principales caractéristiques sont :

- un actif immobilisé en fin d'exercice qui s'élève à 16,3 M€ et composé principalement d'investissements en cours pour 72 % et pour 23 % de constructions sur sol,

- une trésorerie de 3,1 M€. Le montant reste solide par rapport au montant actuel de la dette financière ;
- une forte hausse des capitaux propres est à noter, portée par l'augmentation de capital et un résultat net positif venant renforcer les fonds propres.

Après plusieurs exercices déficitaires, on observe un retour à l'équilibre et une capacité d'autofinancement correcte. (*quinte de toux de M. BERTHOLOM*)

LE PRÉSIDENT – C'est l'autofinancement correct qui te fait cela, Denis ?

M. BERTHOLOM – C'est cela. Le fort recours à l'endettement pour financer les projets et la dépendance aux subventions publiques demeurent des points de vigilance.

En conclusion, M. le président nous demande d'approuver ce rapport sur l'analyse de l'activité de la SPL Bois Énergie Renouvelable clôturant fin juin 2024.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des rapports ? C'est le premier qu'on entend puisque nous sommes rentrés récemment dans le capital de cette SPL. Y a-t-il des remarques ? Non ? Des voix contre ? Abstention ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT – Nous allons passer maintenant à l'augmentation de capital de la Compagnie des ports du Morbihan et c'est Mohamed AZGAG qui va nous rapporter ce point.

Augmentation de capital de la Compagnie des ports du Morbihan

M. AZGAG – rapporteur de la 1^{ère} commission.

Merci, M. le président. Mes chers collègues, lors de notre réunion du 22 septembre 2023, nous nous sommes prononcés sur une stratégie de gestion des ports départementaux dans le cadre des fins de concession, au terme de laquelle nous avons décidé de poursuivre notre implication dans le développement des 31 ports de plaisance du Morbihan et de leurs services, tout en s'appuyant sur notre société publique locale Compagnie des ports du Morbihan, toute première entreprise de gestion de places de plaisance et qui gère déjà 19 ports morbihannais en tant que concessionnaires ou sous-concessionnaires.

Dans le cadre de cette stratégie, le département a engagé une démarche auprès des concessionnaires actuels des ports départementaux pour préparer ces échéances ou les anticiper, auprès de la commune d'Arzon, concernant le port de Port-Navalo, auprès de Lorient Agglomération pour les ports de La Pointe à Port-Louis, de Ban Gâvres à Gâvres, ainsi qu'auprès de la commune de Port-Louis pour le port de Locmalo.

Plusieurs collectivités, ont par ailleurs, manifesté leur souhait d'entrer au capital social de la Compagnie des ports du Morbihan et de lui confier la gestion des ports relevant de leur périmètre permettant d'accroître le nombre de ports, d'équipements et de tendre vers une unification de gestionnaire des ports sur le territoire morbihannais, et tout particulièrement dans la rade de Lorient. Ainsi, Lorient Agglomération souhaite confier à la Compagnie des ports du Morbihan la gestion de plusieurs équipements relevant de son périmètre : port de Guidel, port à sec de Lorient La Base et terre-plein dédiée à la course au large à Lorient, en lieu et place de son actuel délégataire, la SELLOR.

Pour sa part, la région Bretagne souhaite également confier à la Compagnie des ports du Morbihan la gestion de plusieurs ports régionaux : les ports de Lorient La Base et Lorient-Centre, le port de Kernevel à Larmor-Plage et le port d'Hennebont, mais également les ports de commerce de Vannes et Redon.

L'ensemble de ces nouvelles concessions prendrait effet au 1^{er} janvier prochain, après une étape préalable obligatoire d'entrée en capital social de la SPL de ces deux collectivités.

Par ailleurs, un pacte d'actionnaires visant à organiser les relations entre les associés sera établi entre le département et ses deux nouvelles collectivités entrantes. Celui-ci sera soumis lors d'une prochaine réunion.

Les quatre ports départementaux, La Pointe et Locmalo à Port-Louis, Ban Gâvres et Port-Navalo à Arzon, seront quant à eux intégrés au périmètre du traité de concession unique signé entre le département et la Compagnie des ports du Morbihan par voie d'avenant qui vous seront présentés lors d'une prochaine réunion.

La Compagnie des ports du Morbihan est détenue à 100 % par des collectivités morbihannaises. Son capital au 15 janvier 2025 s'élève à 22 994 064 €, constitué de 247 248 actions, d'une valeur nominale de 93 €. Le département dispose de 216 756 actions, valorisées à hauteur de 20 158 308 €, soit 87,66 % du capital. Afin de poursuivre le développement des activités portuaires, la Compagnie des ports du Morbihan a engagé de nombreux projets d'aménagement, soit un investissement de près de 120 M€ sur la période 2013-2023. Un nouveau plan pluriannuel d'investissements de 102 M€ a été adopté pour la période 2023-2028.

La gestion des nouveaux équipements qui lui seront confiés au 1^{er} janvier prochain implique que la Compagnie des ports du Morbihan puisse disposer de fonds propres adaptés et que ses nouveaux actionnaires y contribuent à hauteur des enjeux d'investissements de leur territoire portuaire.

Aussi, il est envisagé une augmentation du capital social de la Compagnie des ports du Morbihan pour un montant de 9 402 105,90 € via :

- d'une part, l'incorporation des réserves pour un montant de 2 202 979,68 €, portant en conséquence la valeur nominale de chaque action de 93 à 101,91 € ;
- d'autre part, l'émission de 70 642 actions nouvelles, pour 7 199 126,22 €, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de la région Bretagne et de Lorient agglomération, qui souscriront à part égale ces actions nouvelles, soit 35 321 actions pour chacune de ces collectivités.

Une fois ces deux augmentations successives effectuées, le capital social de la Compagnie des ports du Morbihan sera porté à 32 396 169,90 €. In fine, le département disposera toujours de 216 756 actions, soit 69,19 %, désormais valorisées à hauteur de 22 089 603,96 €.

Les dispositions de l'article 6 des statuts de la Compagnie des ports du Morbihan relative au capital social doivent être modifiées en conséquence.

Enfin, je vous précise que d'autres collectivités : Port-Louis, Gâvres, Guidel, Ploemeur ou Clohars-Carnoët, pourraient, elles aussi, à plus ou moins court terme, intégrer l'actionnariat de la Compagnie des ports du Morbihan.

Le président nous propose :

- d'approuver le principe d'une augmentation du capital de 9 402 105,90 € à réaliser par la Compagnie des ports du Morbihan ;
- d'approuver que cette augmentation de capital social soit réalisée dans les conditions suivantes :
 - augmentation par incorporation des réserves à hauteur de 2 202 979,68 € portant la valeur nominale de chaque action de 93 € à 101,91 €,
 - augmentation en numéraires d'un montant de 7 199 126, 22 € par émission de 70 642 actions, nouvelles au plus, émises à la valeur de 101,91 €, qui seront acquises à parts égales par la région Bretagne et Lorient agglomération ;
- d'approuver la participation du département à cette augmentation du capital pour un montant de 1 931 295,96 €, correspondant à l'augmentation de capital par incorporation des réserves. Cette opération donnera lieu à une écriture comptable équilibrée en dépenses et en recettes ;
- d'approuver, sous condition de la réalisation de l'augmentation du capital, la modification corrélative à l'article 6 des statuts tels que joints en page 35 et suivants du livre des rapports ;
- de donner tous pouvoirs au représentant du département à l'assemblée générale de la Compagnie des ports du Morbihan, pour porter un vote favorable au projet d'augmentation du capital, à l'adoption du projet des statuts modifiés de la société, à l'exception de la résolution relative à l'ouverture du capital social aux salariés.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des commentaires ? J'en ferai un petit peu après. Oui, M. GIRARD.

M. GIRARD – M. le président, chers collègues, les rapports sur la Compagnie des ports du Morbihan, les rapports 4 et celui-ci, le 6, confirment son rôle moteur dans notre département. Cependant, cette croissance s'accompagne de défis qu'il nous faut anticiper. L'augmentation du capital, bien que justifiée par l'élargissement du périmètre d'intervention, interroge sur la soutenabilité financière à moyen terme. Le plan d'investissement de 102 M€ de 2023-2028, couplé à l'arrivée de nouveaux actionnaires, pourrait accentuer la pression sur les fonds propres et l'endettement, dans un contexte de contraintes budgétaires fortes pour les collectivités. Il sera essentiel de veiller à ce que cette expansion ne fragilise pas l'équilibre financier de la structure. La dépendance aux subventions et aux emprunts reste un point de vigilance, d'autant plus que la hausse des taux d'intérêt pourrait alourdir les futures charges.

Par ailleurs, alors que le département a décidé de suspendre la PST au titre de solidarité de soutien à l'aménagement territorial, où on se montre particulièrement prudent sur certaines politiques sociales, je pense notamment au soutien aux centres sociaux qui souffrent énormément en ce moment, vous choisissiez de maintenir et de renforcer l'action dans ce domaine qui, rappelons-le, n'est pas une compétence obligatoire, pour un département, contrairement au champ social, qui est sa mission première. Ainsi, alors que la pauvreté atteint des niveaux records dans le pays, notre collectivité investit trop peu dans la solidarité, mais poursuit sa politique d'aménagement portuaire. Ce choix interroge forcément sur vos priorités.

L'entrée de la région Bretagne et de Lorient Agglomération au capital constitue une opportunité pour renforcer les synergies, mais évidemment, va complexifier aussi la gouvernance. Il faudra veiller à ce que cette évolution préserve l'efficacité décisionnelle et l'équilibre entre les intérêts des différents partenaires. Nous devons donc rester attentifs à la pérennité du modèle économique en anticipant les besoins futurs en investissement et en garantissant une répartition équitable des efforts entre les collectivités. Si nous questionnons vos priorités, nous ne sommes pas opposés à ces évolutions et nous voterons en faveur de ces rapports.

Je vous remercie.

Je profite de cette prise de parole, puisque ce sera la seule aujourd'hui, pour vous dire que, et vous avez sûrement pu le voir dans les journaux, je déposerai lundi une démission du Conseil départemental. Pourquoi démissionner puisque nous sommes dans un contexte qui, clairement, présente des incertitudes politiques importantes ? Parce qu'on m'a désigné comme candidat tête de liste à Lorient et je souhaite y consacrer le temps nécessaire.

Vous savez, moi, de là où je viens, la politique, ce n'est pas un métier et pour moi, cela ne doit pas devenir une carrière donc, jusqu'en juin dernier de l'année précédente, j'ai toujours mené une carrière professionnelle en parallèle de mandats locaux et je crois que cela me permet de continuer à avoir une liberté qui, je crois, est importante. Vous parlez souvent de courage politique. Je pense que la liberté, celle que j'ai acquise à travers une carrière professionnelle, me permet de faire des choix qui me semblent les bons choix pour mon territoire, pour les gens qui y vivent, avec les risques associés par rapport à cet avenir politique, mais cela, je l'assume parfaitement.

Et donc, de façon à consacrer du temps à la campagne, je considérais que ce n'était pas complètement compatible avec le fait d'être député par ailleurs, donc, je démissionne, et ce sera l'occasion pour Chafik HBILA, mon suppléant, de pouvoir siéger au sein de cette Assemblée. Nul doute qu'il y apportera ses convictions fortes concernant les questions sociales et ses compétences qui vont avec. Et donc, je lui souhaite bon vent ici. Je suis persuadé qu'il va apporter quelque chose ici et puis au plaisir d'échanger ailleurs maintenant.

Bonne continuation.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Trois éléments de réponse. Je viendrai sur le dernier sujet que vous avez abordé en dernier également. Je n'avais pas tout à fait vu venir le sujet, la passerelle entre la compagnie et les centres sociaux et le fait que finalement, il faille mettre du social partout. Je veux bien qu'il y ait du social, mais parfois, il ne faut pas toujours opposer les choses.

D'abord, je pense que quand les gens ont un travail, quand ils ont une activité économique importante, cela évite ensuite éventuellement d'avoir affaire aux besoins sociaux, même si les deux ne sont pas forcément toujours liés. Pour autant, en développant l'activité économique sur nos ports, on favorise l'emploi, on favorise l'économie de notre département, et donc on évite un certain nombre de précarités. C'est donc une mesure de prévention des difficultés sociales. Je ne mets pas du tout l'un contre l'autre. Ce que vous essayez de sous-tendre dans cette affaire, c'est que, finalement, entre faire plus de social ou intervenir dans une compétence qui ne serait pas tout à fait la nôtre, on a fait le choix des bateaux, avec des gens plus aisés, contre finalement la politique sociale – même si j'ai bien retenu et je m'en réjouis que vous alliez approuver ce bordereau. Laissez-moi quand même vous dire deux, trois choses sur ce sujet.

D'abord, d'un point de vue purement factuel, quand on a la compétence sur les ports départementaux, on l'exerce. Nous avons cette compétence. Tous les ports ne sont pas départementaux, mais une majeure partie sont des ports départementaux, donc c'est un bien du département et il est donc attendu de nous que nous gérions nos biens, que nous les aménagions, que nous investissions, que nous les préparions pour l'avenir, et ce faisant, nous créons de l'activité économique, et cela me semble aussi tout à fait essentiel.

Je me réjouis aussi que, finalement, ici, cela coûte beaucoup moins cher qu'ailleurs et cela rapporte beaucoup plus. Je vais prendre un exemple : les ports de Loire-Atlantique. Je discutais l'autre jour avec mon collègue, il m'expliquait combien cela lui coûtait par an. On était sur globalement 15 M€. Il a beaucoup moins de ports que nous et c'est géré en direct. Là, effectivement, ce n'est pas de la subvention, mais c'est directement le budget du département. Nous, nous avons mis nos ports en gestion de la Compagnie des ports du Morbihan, laquelle gère, exploite, investit sur nos ports, et nous subventionnons à 20 % les investissements sur nos propres ports, qui sont des biens de retour. Donc nous ne subventionnons qu'à 20 %, ce qui, sinon, relèverait quasiment à 100 % de chez nous.

Cela nous coûte donc, globalement, 3,7 M€ par an, sans compter que nous avons les taxes, puisque nos ports sont mis à disposition, la Compagnie nous paye une redevance. Globalement, nos ports nous coûtent 2,7 M€ de subventions, mais ils rapportent beaucoup à l'activité du département et je ne compte pas la valorisation de nos parts ou le bénéfice qu'on ne distribue pas. Cela nous coûte beaucoup moins cher que dans d'autres départements et c'est beaucoup plus efficace. C'est d'ailleurs, je pense, ce qui a fait que la région Bretagne et Lorient Agglomération nous rejoignent.

Donc oui, nous faisons le choix totalement assumé d'investir sur nos ports, mais cela n'est pas du tout au détriment du social puisque je vous ai dit tout à l'heure que + 75 M€ d'action sociale en trois ans et donc + 20 % en trois ans. Nous sommes très efficaces sur le sujet et ce n'est pas une dépendance du tout aux subventions, aux emprunts.

Vous savez, la Compagnie des ports du Morbihan, j'ai la chance et l'honneur d'en avoir été nommé le PDG, je veille toujours aux intérêts de la Compagnie des ports du Morbihan et de l'ensemble de ses actionnaires et de faire en sorte que la situation ne dérape pas.

François GOULARD avait mis la société sur le bon rail. Aujourd'hui, nous avons atteint un seuil qui fait que nous avons une capacité, une solvabilité qui n'a jamais été comme celle-ci. Entre notre dette et nos capitaux propres, nous allons arriver à un ratio de un pour un. Donc, nous avons aujourd'hui une situation qui est tout à fait saine, une solvabilité qui est importante, mais ce qui est vrai, nous avons 102 M€ de plan d'investissements prévus sur les cinq ans.

C'était sans compter sur l'arrivée des ports de la rade de Lorient. Il faudra donc rajouter les investissements de la rade de Lorient. J'ai dit d'ailleurs aux autres maires, aux autres actionnaires : l'arrivée des ports de la rade de Lorient ne se fera pas du tout au détriment de nos 102 M€ d'investissements. Ceux-là se feront tels que prévus.

Nous avons un plan d'investissements qui a eu trois volets. Tout d'abord, une augmentation de capital, 6,2 M€, à laquelle ont souscrit le département pour 4,999 M€ et pour 1,2 M€ les communes un peu au-delà de ce qu'on avait prévu. Il n'y a pas une commune qui n'a pas souscrit. Cela veut dire aussi que les communes croient, finalement, dans l'investissement de la société. Donc premier élément, voilà ce que nous avons fait : augmenter le capital.

Deuxième élément, nous avons fait une avance en compte courant, enfin quelque part, le département, au niveau de la société, qu'elle nous rembourse là et on en refait une plus petite, ce qui permet quand on avait un peu de trésorerie d'aider aussi et de ne pas emprunter.

Et puis troisièmement, effectivement, c'est le volet de l'emprunt. On emprunte, mais quand on construit des ports sur des temps qui sont des temps d'amortissement de 50 ans finalement pour certains d'entre eux. Il n'est pas tout à fait illogique que nous puissions emprunter sur des équipements aussi longs en fait, pour peu que le poids de la dette ne devienne pas handicapant comme on le voit au niveau de l'État. Et la dette est stable. Elle a même eu tendance un petit peu à baisser. Là, elle remonte légèrement, mais ce qui est logique, puisqu'on mène quasiment deux fronts. On vient de finir et

d'inaugurer il y a deux ans le port Haliguen. Là, Arzon vient d'être inauguré et puis La Trinité-sur-Mer est en travaux. Donc nous avons, entre ces trois ports, 80 M€ d'investissements. Finalement, nous empruntons quand même globalement un petit peu, mais pas du tout à due concurrence des investissements. Et d'ailleurs, quand nous avons discuté avec la région, ils nous ont dit : « *Il faut quand même que vous nous disiez par quel miracle une société qui fait 30 M€ de chiffre d'affaires peut investir 25 M€ tous les ans* ». La mécanique est effectivement... parce qu'on est agile, on fait attention, et vous avez raison, le poids de la dette, il faut faire attention. Beaucoup de sociétés, parfois, se développent, mais s'il y a une dette qui est trop importante, après, c'est handicapant. Regardons ce qui se passe au niveau de l'État.

Donc oui, nous serons très présents, nous continuerons à investir, et puis, c'est notre patrimoine. Nous devons investir pour que demain, quand la Compagnie des ports nous le rendra en 2064, notre patrimoine ait encore pris de la valeur, donc on peut se réjouir finalement que la Compagnie fasse un bon travail.

Ce que je pourrais aussi vous dire quand même, moi je n'oppose pas du tout cela à la politique sociale. Vous aviez déjà sorti cet argument il y a quelque temps, l'année dernière ou l'année d'avant, quand on avait voté des subventions. Je trouve que c'est vraiment un mauvais argument, systématiquement mettre le social à toutes les sauces, mais c'est votre fond de sauce. Ce n'est pas forcément le nôtre. Nous, on le fait sans être tous les jours en train de claironner qu'on le fait. On le fait donc ce n'est pas un étendard qu'on porte tous les jours, c'est une conviction profonde qu'il faut le faire, sans forcément le faire pour dire qu'on le fait, mais le faire pour que les intéressés puissent en bénéficier. C'est ainsi qu'on le fait. D'ailleurs, la région Bretagne et Lorient Agglomération ne s'y trompent pas, puisqu'elles ont choisi de venir. Je l'ai dit, je les remercie de ce travail en commun.

Ce n'est pas aussi simple que cela, parce qu'il y a des ports de domanialité régionale, des ports de domanialité d'agglomération, des équipements d'agglomération. Et puis, historiquement, on va dire que la SELLOR où l'agglomération de Lorient a géré l'ensemble de ces ports, à l'exception d'un, à Locmiquélic, que nous gérons. Donc là, c'est un peu une évolution quand même, assez majeure, de la gestion de ces ports. Moi, je félicite Fabrice LOHER d'avoir aussi eu cette vision, cette conviction avec la région Bretagne pour le faire. Cela montre qu'unis, on est nettement plus fort...

Vous savez, quand on regarde l'ensemble des ports de la rade de Lorient, il y a des très beaux ports, il y a des plus petits ports, qui sont très beaux d'ailleurs au demeurant, mais moins rentables en tant que tels. Mais nous, nous ne sommes pas au service d'une rentabilité, nous sommes au service d'aménager de manière équitable notre territoire. Si nous étions une société purement commerciale, peut-être d'ailleurs que dans les six ou sept ports, nous en aurions pris un, puis pas l'autre, mais c'est un ensemble, et nous sommes au service de l'ensemble de l'aménagement.

Un petit port à Gâvres avec 70 emplacements, c'est normal que nous y investissions aussi. Deux ports à Port-Louis, nous allons y investir également. Il y a des ports beaucoup plus grands, comme Kernével, il y a le port de Guidel, il y a Clohars-Carnoët qui demande à rentrer parce qu'ils gèrent en même temps leurs mouillages avec nous. C'est une bonne chose et il fallait que cela passe par une augmentation de capital pour donner aussi des moyens à l'entreprise pour porter les investissements nécessaires à Lorient et la rade de Lorient puisqu'il y a plein d'investissements.

Nous avons aussi commencé à travailler sur tout cela, nous devons nous réunir encore avec le maire de Lorient et le président de région avant la fin de l'année pour définir aussi un plan pluriannuel d'investissement, mais je gage qu'il y a pratiquement 50 M€ d'investissements à faire sur l'ensemble de la rade de Lorient, cela doit se financer. J'ai aussi dit à Lorient Agglomération, à la région Bretagne notamment, qui a les plus gros ports, et aussi pour ce qui nous concerne, que cela allait être de pair à ce que tout le monde subventionne à 20 % les équipements qui sont des biens de retour, comme nous le faisons. Les ports régionaux devaient donc être subventionnés à 20 % pour la région, mais c'est toujours moins que s'ils géraient eux-mêmes et la région l'a aussi très bien compris. Il faut que l'économie le permette et l'augmentation des capitaux propres permettra de porter cela et un endettement raisonné permettra de le faire sachant que la Compagnie devrait en 2028 passer de 33 M€ de chiffre d'affaires, c'était un peu moins de 30 M€ il y a encore trois ans, à, à peu près 50 M€ de chiffre d'affaires et gérer 17 000 emplacements de port et nous deviendrons, nous sommes déjà la plus grosse entreprise portuaire en France, et nous continuerons de l'être encore plus et moi je me réjouis que ce

soit finalement une gestion publique, avec l'agilité d'une gestion de nature privée, mais avec du capital public et finalement les bénéfices restent ici sur le territoire au profit des collectivités membres.

Alors, sur le dernier point, sur votre démission du Conseil départemental, j'avais cru comprendre en lisant la presse que cela pourrait être le cas, mais l'un utilisait le conditionnel, l'autre non, donc j'attendais quand même une confirmation pour qu'il en soit ainsi.

J'oserais un trait d'humour quand même. Le dernier conseiller départemental de gauche qui a démissionné pour être maire n'est plus conseiller départemental, mais il n'est pas maire. Voilà, je ne sais pas si c'est un présage de ce qui peut arriver. Vous savez très bien que j'ai beaucoup d'estime pour Fabrice LOHER et que je le soutiendrai dans les élections, parce que je pense que c'est un bon maire. J'ai vu aussi qu'il y a visiblement de la concurrence dans la sensibilité que vous représentez avec plusieurs listes potentiellement sur le départ. Voilà, vous mènerez votre campagne.

Vous avez aussi dit que votre souhait était de ne pas faire carrière en politique. Parfois, les électeurs décident pour nous que ce n'est pas le choix de faire carrière en politique. Nous verrons. Mais il faut toujours avoir une certaine humilité face au suffrage parce que, par définition, l'électeur a raison.

Ayant l'humilité de se soumettre au suffrage, je voudrais vous dire quand même deux/trois choses. D'abord, quand vous étiez président du groupe, nous avons eu souvent des points de désaccord, mais nous avons aussi, lorsque nous nous rencontrions préalablement aux différentes sessions, eu des relations agréables, courtoises, des discussions de fond, des désaccords aussi, c'est normal, même si nous n'avons qu'une journée d'écart, je crois. Nous sommes presque nés le même jour et nous avons quand même quelques points de désaccord qui ne vous ont pas étonné.

Parfois, et je vous l'ai dit, je trouve aussi que, peut-être depuis que vous êtes député, les fréquentations parisiennes font que, je trouve, on ne peut pas fricoter avec LFI ainsi. Je vous l'ai dit, je le redis. Moi, je continuerai en tout cas de penser que les digues doivent être étanches avec l'extrême gauche. Je me désole un peu que l'écologie, sujet ô combien sérieux, soit devenue un peu supplétif de La France Insoumise, alors que l'écologie est un sujet très sérieux, qui doit être appréhendé par l'ensemble des partis politiques. Il y a d'ailleurs en Suisse un parti qui n'existe pas en France, les Verts Libéraux, qui ont une sensibilité très importante en matière d'écologie.

Mais voilà, c'est votre choix, et naturellement, je le respecte. Vous continuez donc à être député de ce beau département. Et donc, en tout cas, merci pour la qualité des échanges que nous avons eus. Il n'y a pas de démocratie sans contradiction, donc il faut aussi qu'il y ait du débat, qu'il y ait des désaccords. Mais j'espère que la majorité que nous représentons ici restera majoritaire dans bien des villes, et notamment celles que vous escomptez.

Sur ce, je propose que nous approuvions ce rapport, s'il n'y a pas d'autres points. Des voix contre ? Abstention ? Voilà, l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT – Je vous propose maintenant que nous puissions désigner des membres du Conseil départemental pour siéger la Compagnie des ports. Néanmoins, pour ce point, je vais laisser la présidence de séance au 2^{ème} vice-président, puisque les autres doivent sortir.

Doivent sortir de la salle : le président moi-même, Mme BELLEC, M. BERTHOLOM, Mme JOURDA, Mme LE BRETON, Mme ROUSSET, M. CARIS, M. PIERRE, en tout cas, son pouvoir ne sera pas pris en

compte, Mme Marie-Hélène HERRY, Mme Marie-Odile JARLIGANT, M. Gilles DUFEIGNEUX et M. Damien GIRARD, qui ne pourront pas siéger. Il y aura donc un rapport qui va nous être présenté par Mohamed AZGAG, qui a la liste, je pense.

Sortie de M. le président David LAPPARTIENT, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Muriel JOURDA, Marie-José LE BRETON, Marianne ROUSSET, Alain CARIS, Marie-Hélène HERRY, Marie-Odile JARLIGANT, Gilles DUFEIGNEUX et Damien GIRARD.

Rapport n° 7 (n° Adel : 2790)

Désignations des conseillers départementaux pour siéger au conseil d'administration de la Compagnie des ports du Morbihan

M. LOAS – Bon. Nous sommes encore quelques-uns ici. Je te laisse la parole. Tu as la liste.

M. AZGAG – rapporteur de la 1^{ère} commission.

Mes chers collègues, ce rapport n° 7 fait évidemment suite au rapport n° 6 qui a consacré l'augmentation de capital de la Compagnie des ports du Morbihan. Comme cela vient de vous être exposé, le projet d'augmentation du capital de la Compagnie des ports du Morbihan, avec l'entrée en capital social de la région Bretagne et de Lorient Agglomération, vient modifier la composition du conseil d'administration de cette société publique locale.

Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, les sièges aux conseils d'administration sont attribués en proportion du capital détenu respectivement par chaque collectivité. Ainsi, à ce jour, le département dispose actuellement de 12 des 18 postes d'administrateurs à la Compagnie des ports du Morbihan. Dès que la région Bretagne et Lorient Agglomération seront entrées au capital, ils disposeront chacun de deux postes d'administrateurs et les autres actionnaires seront représentés au sein de l'Assemblée spéciale. Le département, pour sa part, sera représenté par 11 conseillers départementaux.

Aussi, il nous est demandé de procéder à la désignation de nos 11 représentants appelés à siéger au conseil d'administration de la Compagnie du port du Morbihan.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

Je vais vous donner lecture des désignations de la Compagnie du port du Morbihan :

Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Gilles DUFEIGNEUX, Marie-Hélène HERRY, Marie-Odile JARLIGANT, Muriel JOURDA, David LAPPARTIENT, Marie-José LE BRETON, Gérard PIERRE, Alain CARIS et Damien GIRARD.

M. LOAS – Comme d'usage, je demande s'il n'y a pas d'autres candidats. Je crois que les choses ont été réglées en amont. Très bien. Il faut procéder à un vote ?

M. AZGAG – Je pense qu'il y a un vote, oui, puisque nous avons les propositions des uns et d'autres.

M. LOAS – Très bien, donc y a-t-il des oppositions ? Des abstentions, non ? On peut les faire rentrer.

Le résultat des votes est de :

- 30 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Retour de M. le président David LAPPARTIENT, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Muriel JOURDA, Marie-José LE BRETON, Marianne ROUSSET, Alain CARIS, Marie-Hélène HERRY, Marie-Odile JARLIGANT, Gilles DUFEIGNEUX et Damien GIRARD, après le vote.

LE PRÉSIDENT – Alors, je vous propose que nous passions au point n° 8, qui est celui du compte rendu de la délégation en matière d'ester en justice. Nous allons simplement en prendre acte, et c'est notre spécialiste, Denis BERTHOLOM, qui va nous rapporter ce point.

Compte rendu de la délégation en matière d'ester en justice (juin à août 2025)

M. BERTHOLOM – rapporteur de la 1^{ère} commission.

Point important, tout à fait. Donc, conformément au 2^e alinéa de l'article L. 3221-10-1 du CGCT et de la délégation que nous avons confiée à notre président lors de la réunion du 17 mars 2023, M. le président nous présente dans le tableau figurant en page 46 du livre des rapports les actions en justice pour la période de juin à août 2025.

En conclusion, M. le président nous propose de lui décerner acte de cette communication.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des remarques sur ce point ? Nous pouvons en prendre acte ? Merci beaucoup.

Il est décerné acte au président de sa communication.

LE PRÉSIDENT – Voilà pour les rapports de la 1^{re} commission.

Nous passons au rapport de la 6^{ème} commission « *Éducation, culture, sport et vie associative* » et le point n° 11, la politique en faveur des collègues. Et je laisse la parole à notre vice-présidente, Christine PENHOÛËT.

Politique en faveur des collèges

Mme PENHOÛËT – rapporteur de la 6^{ème} commission.

Oui. Merci, M. le président. Chers collègues, cette politique en faveur des collèges. Afin de notifier avant le 1^{er} novembre aux chefs d'établissement les moyens alloués par la collectivité, comme cela est prévu par le code de l'éducation, les dotations aux collèges doivent être décidées dès à présent.

S'agissant tout d'abord des dotations et subventions aux collèges publics, le président nous propose de maintenir les conditions d'affectation des moyens adoptés l'an passé. Pour rappel, lors de notre réunion du 22 septembre 2023, nous avons fait le choix de reprendre en paiement direct sur le budget départemental l'ensemble des charges d'énergie des collèges afin de les protéger des variations conséquentes des coûts à venir.

Le président nous propose pour 2026 de reconduire ces modalités d'intervention et de conserver en paiement direct sur le budget du département les charges d'énergie pour un crédit total de 3,8 M€.

Pour ce qui concerne les autres critères de dotation, le président nous propose de reconduire les conditions d'affectation de moyens à chaque établissement, suivant leurs spécificités, établies à partir du nombre d'élèves, de leurs dépenses d'approvisionnement en eau et de traitement des déchets, du nombre de mètres carrés bâtis, de la présence d'internes, de sections ULIS ou SEGPA, et voire de leur classement en réseau d'éducation prioritaire.

Le président nous propose par ailleurs de maintenir un critère pour le versement de la dotation de base qui, comme pour les dotations votées pour 2020, serait conditionné par le niveau de fonds de roulement constaté dans chaque établissement. En effet, ces fonds sont toujours très conséquents, à savoir 4,07 M€, sans que des besoins de financement soient identifiés au-delà d'un certain seuil de disponibilité de ces fonds de roulement.

En conséquence, plutôt que de laisser perpétuellement dormir ces moyens, il est proposé de maintenir le dispositif qui permette aux collèges d'équilibrer leur budget en faisant appel à ces fonds s'ils sont suffisamment conséquents. Cette année, le non-versement proposé atteint 443 109 €.

Il nous est proposé également de reconduire le fonds commun d'investissement afin d'accompagner les établissements dans leurs acquisitions mobilières et matérielles. Ce fonds, doté de 500 000 €, permettra aux collèges de faire rapidement face aux besoins identifiés sans recours à une épargne de précaution.

Depuis 2020, ce sont donc 3,5 M€ qui auront bénéficié à l'équipement matériel et immobilier des collèges publics, en plus des dotations d'équipements courants attribuées annuellement à ce titre aux collèges, soit 328 320 € en 2026.

Ces dotations spécifiques sont également proposées par le président afin de soutenir particulièrement le collège de Le Palais pour les frais liés à l'insularité, mais également pour favoriser l'acquisition d'équipements au plus près des besoins des agents départementaux et couvrir les charges particulières du service de restauration du collège d'Elven.

Le président nous demande aussi de prévoir les crédits nécessaires permettant la compensation des charges supposées, supportées par la région, pour le fonctionnement de la cité scolaire de Guer, d'une part, et des deux services de restauration des collèges Paul LANGEVIN d'Hennebont et Jean-Loup CHRÉTIEN de Questembert, d'autre part.

Pour mémoire, au cours de l'année 2024, nos deux collectivités se sont entendues sur les principes de calcul de ces compensations qui sont désormais établis de manière conventionnelle.

Enfin, le président nous demande de prévoir des crédits pour les difficultés fonctionnelles que pourraient rencontrer les établissements et la participation aux frais de fonctionnement des collèges publics des départements limitrophes, en intégrant des crédits dédiés à l'accès aux équipements sportifs, dont je vous parlerai plus tard.

Il vous est donc proposé de prévoir un crédit global de 8 209 262 € au budget de 2026, contre 8 501 738 € en 2025.

En application du principe de parité sont déterminées également les dotations et subventions aux collèges privés, pour lesquelles le président nous demande de prévoir un montant de 12 943 971 € contre 13 536 601 € en 2025.

Ce programme en direction des 45 collèges privés se compose des dotations de fonctionnement et d'équipement courant, forfait d'externat y compris pour la part personnelle, compensant en partie la masse salariale des agents techniques départementaux intervenant dans les collèges publics, des dotations spécifiques et des dotations d'accès aux installations sportives.

Pour ce qui concerne particulièrement les dotations d'accès aux installations sportives au bénéfice des collèges publics et privés, les principes du dispositif restent inchangés à la suite des modifications opérées sur les tarifs horaires d'indemnisation aux collectivités en 2023.

Toutes les offres pédagogiques thématiques que nous proposons dans le cadre de notre politique éducative s'adressent à l'ensemble des collégiens morbihannais, et le président nous propose de prévoir à ce titre 880 000 € en crédits de paiement.

En définitive, pour ce qui relève des dotations aux collèges, ces propositions conduiront à inscrire, au projet de budget 2026, des crédits à hauteur de 22 033 233 € pour les 87 collèges morbihannais contre 22 944 339 € en 2025.

Au-delà des dotations au sens propre, notre assemblée doit déterminer les tarifs de restauration et d'internat pour les collèges publics morbihannais. Nos décisions antérieures ont permis aux établissements de maintenir le crédit affecté à l'approvisionnement à un niveau proche de l'inflation. Cependant, en dépit du ralentissement de l'inflation observée, une nouvelle augmentation reste indispensable afin de leur permettre de maintenir la qualité de leurs approvisionnements.

Si la lutte contre le gaspillage alimentaire permet de dégager des marges de manœuvres financières, celles-ci peuvent s'avérer insuffisantes et doivent être renforcées. De plus, le déploiement du programme « *Morbihan Ty Self* », qui permet de réduire massivement le gaspillage, ne concerne pas encore tous les collèges, même si les déploiements se poursuivent à bon rythme. Désormais, 16 restaurants scolaires concernés depuis la rentrée 2025.

Ainsi, le président nous propose pour 2026 une augmentation raisonnable des tarifs aux usagers de l'ordre de 0,92 % afin de les porter à hauteur de l'inflation constatée. Les augmentations des autres postes de dépenses : énergie, charges de personnel notamment, seront quant à elles supportées par le budget départemental. Le détail de l'ensemble des tarifs vous est exposé, page 66 du livre des rapports. Le tarif le plus pratiqué pour nos élèves, très majoritairement du public pensionnaire, progresserait donc de 3,23 € à 3,26 €.

Par ailleurs, le président nous propose de maintenir le taux de participation des usagers aux charges de personnel à 15,6 % et le taux de participation aux services généraux des établissements à 15 % des recettes des repas servis.

Enfin, le président nous demande de l'autoriser, au nom et pour compte du département, de signer les conventions d'occupation précaires des logements de fonction non affectés par nécessité absolue de service, les conventions à intervenir pour l'utilisation d'équipements sportifs, ainsi que celles conclues pour l'usage des locaux scolaires en dehors des périodes d'utilisation pour l'enseignement.

Mais au-delà des chiffres et des dispositifs, je voudrais ajouter un mot plus personnel et plus solennel. Il ne faut pas s'y tromper. Investir dans les collèges n'est pas une option, c'est un impératif. Il n'y a pas

d'alternative. Pourquoi ? Parce que c'est la condition même de l'avenir. Ceux qui y verraient une variable d'ajustement se trompent lourdement. Chaque euro engagé aujourd'hui est une garantie supplémentaire contre l'échec. Chaque euro engagé aujourd'hui est une digue contre la fracture sociale et les inégalités. Chaque euro engagé aujourd'hui est une chance supplémentaire donnée aux élèves morbihannais. Chaque euro engagé aujourd'hui est un pari engagé sur la réussite des générations futures et un investissement direct contre le décrochage scolaire.

C'est pourquoi, le département du Morbihan assume pleinement sa responsabilité sur une compétence qui est de surcroît obligatoire et ne transige pas. Il s'engage à donner aux collégiens les moyens de réussir l'une des étapes les plus importantes de leur vie. Il s'engage à leur offrir les meilleures conditions d'enseignement possibles. Il s'engage à leur garantir les conditions d'accueil optimales à la hauteur des ambitions que nous nourrissons tous pour eux et leur avenir.

Sur ce sujet, vous venez de l'entendre à la lecture de ce bordereau, le département a choisi 22 M€ de dotations de fonctionnement pour les collèges en 2026. Mais ces dotations que nous votons ne représentent qu'une partie de notre engagement. Il faudra y ajouter, lors de la session de décembre, l'ensemble des crédits couvrant les charges salariales de nos agents, les dépenses d'entretien et d'investissement immobilier de fonctionnement des services de restauration ainsi que celles liées aux infrastructures numériques de nos établissements, soit un budget global sans précédent qui représente 68 M€ cette année en 2025. Et si le département peut le faire, c'est parce que la gestion rigoureuse et sérieuse menée depuis toujours dans cette assemblée, et par cette majorité, lui laisse encore cette marge de manœuvre. Ici, le message est sans équivoque. Investir dans les collèges, c'est investir dans l'avenir. Refuser de le faire, c'est condamner notre jeunesse à payer demain, au prix fort, les renoncements d'aujourd'hui.

Je suis fière, M. le président, de présenter ce bordereau au titre du département.

En conclusion, le président vous demande de bien vouloir nous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui sont récapitulées en pages 67 à 69 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup, chère Christine, pour la qualité de ce rapport et de l'investissement et une rentrée qui a été réussie. C'est l'occasion aussi de remercier, et je l'ai fait tout à l'heure, les chefs d'établissement, les enseignants, les élèves, mais aussi nos services du département, très mobilisés autour de notre directeur général adjoint, autour de M. BORDAGE et autour de toutes celles et ceux qui, dans nos équipes, se sont pleinement mobilisés. La rentrée a été une réussite.

Y a-t-il des questions ? Je vois Alain CARIS qui a déjà appuyé sur son micro. Je doute, vu le sens de la déduction, qu'il va intervenir.

M. CARIS – Il faut accélérer.

LE PRÉSIDENT – Voilà, c'est cela.

M. CARIS – M. le Président, chers collègues, Christine, je partage ta note personnelle, à titre personnel.

La présentation de la dotation au collège pour 2026 fait état d'une baisse d'un peu plus de 900 000 € par rapport à 2025. Si cette réduction repose sur des éléments objectifs, à savoir la baisse du coût moyen par élève externe d'un collège public, des économies sur les dépenses énergétiques et l'augmentation des réfections que tu as évoquées, ces facteurs ne doivent en aucun cas masquer une réalité persistante, celle des inégalités scolaires qui traversent notre territoire.

Il est important de rappeler que tous les collèges ne se trouvent pas dans les mêmes situations et que tous les élèves n'ont pas les mêmes conditions pour réussir. Cette disparité est particulièrement marquée dans certains établissements, notamment ceux qui accueillent des élèves issus des milieux plus vulnérables ou situés en REP qui font face à des défis spécifiques.

C'est pourquoi, je souhaite, nous souhaitons attirer l'attention de notre assemblée sur la nécessité de mettre en place des mesures de soutien exceptionnelles et ciblées pour accompagner les établissements les plus en difficulté. Je pense notamment aux collèges affichant les IPS, les indices de positionnement social, pour ceux qui ne connaissent pas, les plus faibles, ou encore à ceux en réseau d'éducation prioritaire. Ces établissements ont besoin d'un soutien renforcé pour des projets pédagogiques ambitieux, pour encourager la mixité sociale, mais aussi pour renforcer l'accompagnement individualisé des élèves afin de leur offrir les meilleures chances de réussite. À cet égard, il serait pertinent d'envisager, compte tenu des disponibilités dégagées dont j'ai parlé en début d'intervention, la création d'une enveloppe spécifique dédiée à soutenir ces initiatives de réduction des inégalités. Une politique ambitieuse en faveur de nos collèges ne peut se limiter à une gestion comptable des dotations. Elle doit impérativement refléter une volonté politique forte de corriger les inégalités là où elles se creusent en agissant directement sur le terrain pour les établissements les plus vulnérables.

En résumé, même si la prudence budgétaire est compréhensible dans ce contexte économique incertain, elle ne doit en aucun cas se faire au détriment de notre capacité à agir de manière déterminée là où les besoins sont les plus marqués. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci. Alors, je souscris bien sûr aux propos aussi de Christine PENHOÛËT. J'ai senti une petite touche à la campagne du président CHIRAC quand on parle de fractures sociales. Et donc, naturellement, notre idée, ce qui rejoint un peu ce qu'a dit aussi notre ami Alain CARIS, c'est quand même de mettre les moyens pour que nos élèves puissent réussir.

Après, bien sûr, il y a des choses qui dépendent d'eux, de leur investissement personnel, des choses qui dépendent de leurs professeurs, de la manière aussi dont l'établissement, ce n'est pas à l'ancien principal que je vais le dire, est aussi conduit. On voit quand même la dynamique que peut aussi insuffler un principal dans un collège. Nous avons eu un bon exemple d'ailleurs, à Romain ROLLAND en l'occurrence.

Mais nous y consacrons beaucoup de moyens en étant souples, agiles, en ayant un plan numérique très développé également, en renforçant les moyens qui sont affectés et en faisant en sorte qu'ici nos collèges soient en bon état. Nous investissons sur nos collèges. Nous avons des dotations d'une manière générale pour le fonctionnement, pour l'ensemble des activités, pour tous les projets pédagogiques qui sont très importants, ce qui fait l'un de nous les premiers départements de France en la matière.

Nous intervenons bien sûr aussi fortement pour les collèges privés, c'est aussi un marqueur, mais qui n'est pas du tout au détriment du public, bien au contraire. Nous veillons donc à ce que tout le monde ait les mêmes chances.

Nous aurons naturellement aussi à regarder des sujets de sectorisation potentielle dans le cadre d'évolution démographique parce qu'il y a des communes qui poussent, d'autres qui se réduisent. Quelles sont les conséquences sur nos collèges ?

Il faut aussi que nous visions toujours, et je sais que vous y êtes très attachés, à la mixité sociale dans nos collèges parce qu'on a eu des fermetures de collèges justifiées, je pense à MONTAIGNE où il y avait une vraie fracture, qu'il n'y avait plus forcément le besoin. Mais, il faut éviter que les choses se reproduisent et donc avoir aussi, dans les collèges qui peuvent être un peu plus sensibles, des éléments différenciants de manière positive, qui permettent de faire en sorte que ces collèges restent attractifs et qu'on n'ait pas de stigmatisation de tel ou tel collège, dans tel ou tel secteur du département.

Cela nous semble important et de maintenir aussi la présence des collèges publics quand bien même on serait dans des secteurs où la démographie est faible, parce que la liberté d'enseignement doit s'exercer dans les deux sens et nous y sommes bien sûr toujours très attentifs.

Donc comptez sur nous en tout cas pour prendre en compte les éléments de votre remarque et de faire en sorte que nous soyons pleinement concentrés sur l'ensemble des services que nous apportons à nos collégiens. Nos investissements dans nos collèges montrent quand même aussi clairement cette volonté. Les bâtiments, c'est clair, cela ne fait pas tout. C'est un élément de la réussite, mais c'est aussi un élément important, en fait, de la réussite et nous allons poursuivre une politique d'investissement très volontariste sans qu'elle n'altère notre capacité de fonctionnement finalement et des moyens qui sont affectés à nos collèges.

Merci donc de votre remarque et s'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de soumettre ce bordereau aux voix. Y a-t-il des voix contre, des abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT – Maintenant, nous allons passer avec Ronan LOAS qui va nous rapporter le bilan 2024 de la délégation de service public relative à la gestion du domaine départemental de Susicinio sur la belle commune de Sarzeau.

Bilan 2024 de la délégation de service public relative à la gestion du domaine départemental de Suscinio

M. LOAS – rapporteur de la 6^{ème} commission.

Très bien. Merci, M. le président. C'est vrai que depuis 2018, le département a confié la gestion du domaine de Suscinio à la société KLÉBER ROSSILLON. Cette dernière a créé une société ad hoc exclusivement dédiée à la délégation, la société gestion du domaine de Suscinio (GDS). En vertu des articles du CGCT et du code de la commande publique, le délégataire est donc tenu chaque année de produire à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations référentes à l'exécution de la délégation de l'exercice écoulé, ainsi qu'une analyse de la qualité de service.

Le contenu de ce rapport doit permettre d'apprécier les conditions d'exécution du service public délégué. Il ressort tout d'abord du rapport relatif à l'année 2024 d'excellents résultats de fréquentation qui, après avoir dépassé 200 000 visiteurs en 2023, atteint plus de 242 000 visiteurs en 2024, soit un quasi doublement depuis le début de la délégation de service public.

Cette attractivité du domaine est permise par une offre diversifiée et renouvelée avec de nombreuses animations à chaque période de vacances scolaires. Plusieurs temps forts dans l'année comme pour les journées européennes du patrimoine en septembre, les journées de l'archéologie en juin et pour la période estivale, les 16 nocturnes de l'été, avec un spectacle entièrement renouvelé, dont la fréquentation a augmenté de plus de 20 %.

On notera avec satisfaction une offre à destination des scolaires renforcée qui porte déjà ses fruits en 2024 avec plus de 12 % de fréquentation. La communication déployée par GDS a été intensifiée et appuie le développement du site.

Les moyens humains ont également été consolidés, en particulier pour l'accueil du public et la médiation. Elle est aussi le fruit des importants investissements réalisés par le département sur le domaine.

Sur le plan de la gestion, les résultats sont eux aussi très bons. Le développement de la fréquentation s'accompagne logiquement d'un développement des ressources propres, et le chiffre d'affaires est ainsi en augmentation de 16 % en 2024.

Les charges progressent également en parallèle, mais à un rythme moins soutenu. La société GDS dégage ainsi d'importants bénéfices.

La redevance perçue par le département étant assise sur le chiffre d'affaires de GDS, celle-ci est en nette progression à 181 000 € en 2024 contre 150 000 € en 2023 et 100 000 € en 2022.

Pour l'année 2025, les perspectives restent bonnes jusqu'à la mi-année où la fréquentation est similaire à l'année 2024, malgré les chiffres de fréquentation globale du Morbihan. Voici mes chers collègues pour le résumé.

LE PRÉSIDENT – Merci. Voilà une délégation qui marche bien. J'ai d'ailleurs eu ce matin Mme KLÉBER ROSSILLON pour faire un petit point sur les investissements qui sont prévus, des travaux qui sont en cours et sur divers éléments qui seront naturellement aussi abordés dans les différentes commissions.

Alors, y a-t-il des remarques sur cette délégation de Suscinio ? Non. Nous avons à donc en prendre acte. Très bien.

Il est décerné acte au président de sa communication.

Départ de Rozenn GUÉGAN (a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM).

LE PRÉSIDENT – Je vous propose qu'on passe aux deux derniers bordereaux, qui sont de la 4^{ème} commission : « *Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme* ».

Le rapport n° 9, qui est celui de l'Agence de développement touristique du Morbihan. Et c'est Soizic PERRAULT, notre vice-présidente, qui va rapporter ce bordereau avec le rapport financier 2024.

Agence de développement du tourisme du Morbihan

Rapport financier 2024

Mme PERRAULT – rapporteur de la 4^{ème} commission.

Merci, M. le président, ce rapport qui va nous permettre de voyager dans notre beau département entre mer et terre, et terre et mer.

Conformément aux dispositions du code du tourisme, vous nous demandez, M. le président, de nous prononcer sur ce rapport ayant trait à la situation financière de l'ADT, l'agence départementale du tourisme, pour l'exercice écoulé en cours. Non, au cours de l'exercice. Pour l'exercice écoulé.

LE PRÉSIDENT – S'il est écoulé, il n'est pas en cours. Ou s'il est en cours, il n'est pas encore écoulé.

Mme PERRAULT – Non, mais c'est l'eau. C'est le Morbihan, la terre, l'eau. Voilà, c'est cela.

LE PRÉSIDENT – Un langage particulier dans votre quartier.

Mme PERRAULT – Notre collectivité fait appel à cette agence pour concevoir et déployer une politique très ambitieuse visant à renforcer l'attractivité de son territoire.

Je rebondis sur ce que j'ai entendu tout à l'heure. Accueillir le Tour de France, c'est une opportunité à chaque fois unique de s'offrir une campagne nationale, voire internationale, et qui sert, bien sûr, l'attractivité du département pour l'économie, bien sûr, et pour notre modèle social en Morbihan.

La vocation de ce rapport étant financière, on va s'intéresser dans un premier temps aux comptes de résultats 2024 de notre association. S'agissant des produits d'exploitation, ils s'établissent à un peu moins de 2,3 M€ et sont constitués à plus de 90 % de subventions, celle allouée par le département d'un montant exact de 2,05 M€ et qui est stable depuis 5 ans.

Les autres ressources de la structure correspondent essentiellement aux outils de promotion commerciale, dont les ventes des coffrets touristiques et aux cotisations des membres de l'ADT. Ces produits d'exploitation sont stables par rapport à l'exercice précédent.

Sur les charges d'exploitation, elles enregistrent un total de plus de 2,4 M€, quasiment stable aussi par rapport à l'année précédente. Le premier poste de charge regroupe les achats et les charges externes pour près de 1,3 M€. Ce poste comprend notamment les dépenses relatives à la campagne de communication TV et sur les plateformes de partage de vidéos, ainsi que des dépenses de promotion commerciale et d'accompagnement des territoires, offices de tourisme et des professionnels. Ces dépenses sont stables et s'établissent à 0,94 M€.

Les autres dépenses concernent essentiellement le loyer pour les bureaux situés au PIBS, qui s'élèvent à 102 000 € sur une année pleine, avec les différents honoraires pour 40 000 €.

Les charges de personnel, quant à elles, s'établissent à 1,1 M€ sur l'année 2024. Elles sont en hausse de 5 % pour un effectif de 15 personnes fin 2024. Ce poste de charges représente près de 45 % du montant total des charges d'exploitation, avec des effets mécaniques par rapport aux primes d'ancienneté et les primes de 13^{ème} mois.

Donc globalement, en 2024, les charges d'exploitation progressent plus vite que les produits d'exploitation. L'ADT dégage pour la 4^{ème} année un résultat d'exploitation déficitaire qui s'élève à 179 200 € pour 2024, après un déficit de 169 300 € un an plus tôt.

Je rappelle juste, parce que je suis élue au tourisme depuis 2015, l'ADT est un satellite qui a divisé par deux en dix ans ses effectifs. C'est important de le rappeler.

En intégrant à ce montant le résultat financier, le résultat exceptionnel, nous parvenons à un résultat net déficitaire de 174 000 € contre un déficit de 163 500 € l'année précédente.

S'agissant dans un second temps du bilan de l'agence de développement du tourisme, il s'élève à près de 1,3 M€ au 31 décembre 2024. L'actif se caractérise ainsi : l'actif immobilisé net de 63 000 €, essentiellement composé de matériel et d'agencements nécessaires à son activité ; une trésorerie à fin d'exercice s'élevant à près d'un 1,1 M€. Elle permet de couvrir plus de cinq mois d'activité.

Pour le passif, on peut relever des fonds propres qui s'élèvent à plus de 577 800 € au 31 décembre 2024, impactés par le résultat déficitaire de l'exercice de moins de 174 000 €. Il représente désormais 45 % du total du bilan au 31 décembre 2024. J'espère que je ne vous perds pas trop.

Une provision pour charge de 297 000 € correspond exclusivement à l'évaluation de l'indemnité de départs en retraite, et l'agence départementale du tourisme n'a aucun emprunt bancaire.

Si nous écartons le taux de dépendance des structures à des fonds publics, nous pouvons considérer que la situation financière de l'ADT est encore satisfaisante, bien qu'elle commence à se tendre légèrement au regard des déficits de ces deux dernières années.

Aussi, l'ADT doit continuer à maîtriser ses charges de fonctionnement, c'est ce que nous faisons, pour lui permettre d'avoir la capacité d'agir en faveur des objectifs de nos politiques touristiques départementales.

Je rappelle que sur les 2 M€ de subventions, 1 M€ sont attribués en actions concrètes au service des territoires, de ceux qui font les territoires et des professionnels.

En conclusion, le président nous demande de bien vouloir approuver ce rapport sur l'analyse financière de l'ADT au titre de l'exercice 2024.

Il y a un avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Ce rapport appelle-t-il de votre part un certain nombre de remarques ? Non, des voix contre ? Abstention ? À l'unanimité. Merci.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT – Nous passons au dernier point inscrit à l'ordre du jour, qui est la modification des dispositifs d'équipements sportifs, socio-éducatifs, sanitaires, sociaux, culturels et valorisation et restauration du patrimoine. Ce sera présenté par Pierre GUÉGAN.

Modifications des dispositifs

"Équipements sportifs, socio-éducatifs, sanitaires, sociaux et culturels"

et "Valorisation et restauration du patrimoine"

M. GUEGAN – rapporteur de la 4^{ème} commission.

Merci, M. le Président. Le département du Morbihan est un soutien de premier plan du monde associatif, car ce dernier joue un rôle primordial dans la vie de nos communes et de notre territoire. Pour ces raisons, et malgré un contexte budgétaire contraint, nous avons maintenu notre soutien en faveur des associations au travers des dispositifs équipements sportifs, socio-éducatifs, sanitaires, sociaux et culturels.

Il est néanmoins proposé que les critères d'attribution de nos subventions soient revus, notamment en abaissant le plafond de la dépense subventionnable à 20 000 € TTC. Ce dispositif remportant un vif succès auprès des associations, notamment dans le but d'acquérir un nouveau véhicule, il est cependant nécessaire d'être plus vigilant quant à nos exigences d'attribution.

En effet, nous avons dû détecter certains effets d'aubaine, voire de dérive de la part de quelques rares indécis. C'est pourquoi, de nouveaux critères d'attribution seraient exigés auprès des associations déposant une demande de subvention, comme une durée d'existence minimum de deux ans, un nombre minimum de huit adhérents, ou encore faire la preuve d'une réelle activité. Parce que l'argent public est une denrée rare et précieuse, si l'association vend son véhicule subventionné par nos soins dans les six ans, alors elle devra nous en rembourser une partie.

Enfin, la mise en accessibilité à toutes les personnes en situation de handicap des équipements sportifs, culturels, sociaux ou sanitaires constitue un élément clé de notre politique d'inclusion. Afin d'encourager le monde associatif à aller plus loin dans la réalisation de travaux contribuant à cet objectif, le plafond de la dépense subventionnable serait porté à 5 000 € TTC.

Dans le domaine de la restauration du patrimoine, le département finance de nombreux projets, majoritairement publics, contribuant ainsi à l'attractivité touristique du Morbihan.

En 2025, en raison d'un budget contraint, il nous a fallu restreindre notre aide à la restauration du patrimoine privé. À de rares projets particulièrement remarquables, notre règlement d'aide n'étant pas suffisamment explicite, plusieurs pétitionnaires nous avaient sollicité inutilement. Dans ces conditions, notre dispositif d'aide a été adapté et réécrit afin de lever dorénavant toute ambiguïté.

En conclusion, le président nous propose de nous prononcer sur les adaptations à apporter à ces deux dispositifs d'aide, tels que figurant en pages 54 et 57 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable des 4^{ème} et 6^{ème} commissions.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup, y a-t-il des remarques ? Oui, Mme METAYER.

Mme METAYER – Oui. M. le président, chers collègues, nous voterons favorablement ce bordereau. Cependant, nous avons un ensemble de remarques à formuler.

Alors, rapidement, sur le choix de mieux encadrer les demandes d'acquisition de véhicules pour les organisations associatives ou les communes qui ont vocation à proposer des services publics, sportifs, socio-éducatifs ou encore culturels, les décisions formulées sont compréhensibles et justifiées de notre point de vue.

Toutefois, nous regrettons qu'un bordereau similaire l'an dernier, diminuant le plafond des montants subventionnables pour les équipements de ces organisations, de 150 000 à 20 000 €, n'ait fait aujourd'hui l'objet d'aucune communication de la part du département auprès de ses partenaires, et

parfois de longue date. Qu'en est-il de la transparence et de la circulation de l'information ? Nous voulions porter à votre connaissance le fait que certaines organisations ou communes n'ont eu connaissance de la baisse de ce plafond qu'au dernier moment sur le site du département, au moment de formuler leur aide et sans pouvoir envisager d'autres sources de financement.

Cela a été aussi le cas des dizaines de centres d'accueil de loisirs sans hébergement, dont la suppression des 640 000 € d'aide a été décidée il y a presque un an. J'en ai parlé dans le discours de politique générale.

Alors, vous allez nous répondre, M. le président, qu'il s'agit d'une compétence facultative que d'aider les accueils de loisirs. C'est vrai, mais comment expliquez-vous qu'aucune communication et accompagnement n'ait suivi cette décision ? À Guer, à Hennebont, Pontivy, Lorient, des centres d'accueil se retrouvent à apprendre au dernier moment qu'ils ne peuvent plus compter sur cette aide, au moment même où ils pensaient la renouveler. À Lorient, une structure va perdre 2 000 €, quand une autre va perdre 15 000 €, sans avoir le temps de se retourner, se retrouvant bec dans l'eau. Très concrètement, la solution va être certainement de diminuer le nombre d'animateurs, d'augmenter les tarifs. Ce seront des dizaines d'enfants qui ne pourront plus bénéficier de ce temps pour apprendre en dehors de l'école avec leurs pairs, des temps pour s'épanouir. Ce seront des dizaines de parents qui seront en difficulté pour, d'une part, gérer leur budget avec l'augmentation des coûts de garde, d'autre part, pour maintenir leurs horaires de travail ou même, sachez-le, leur travail tout court pour certains. Les parents sans solidarité familiale : les familles monoparentales seront les plus touchées.

Aujourd'hui, M. le président, nous vous demandons d'effectuer un état des lieux de l'impact de cette mesure. Quels sont les lieux d'accueil dans le Morbihan en difficulté, et quel accompagnement peut être envisagé ?

En ce qui concerne la question de l'aide à la restauration du patrimoine privé. Il est écrit dans le bordereau que vous avez décidé de ne plus octroyer d'aide, dans la lignée de ce que nous avons demandé depuis longtemps, au moins transitoirement au bénéfice des acteurs de droit privé, tout en ajoutant que des exceptions seront faites. La suppression n'est donc pas totale et pourrait parfois permettre de maintenir l'existant. Ces exceptions reposent notamment sur un nouveau critère, celui de rayonnement extra-départemental des monuments historiques. J'en ai fait part en commission, ce critère nous paraît un peu flou.

Alors, il nous a été expliqué en commission que ces dossiers seraient justement étudiés par les élus en commission. Nous attirons votre attention sur le fait que nous souhaiterions vraiment disposer suffisamment d'informations au moment de l'examen de ces dossiers pour pouvoir voter en toute connaissance de cause. Comme l'a dit le président de ma commission, l'argent public est une denrée rare et chère et précieuse, et nous sommes favorables nous, dans notre groupe, à la destination et l'attribution de fonds publics sous conditions. C'est pour cela que nous souhaitons nous assurer d'avoir accès à l'information nécessaire. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci. Deux éléments. Dans le premier, c'est l'information sur les modifications. D'abord, nos dispositifs votés sont annuels donc, ils n'engagent pas du tout le département pour les années suivantes. Nul n'est censé les ignorer et ils sont consultables en ligne. Vous avez des dizaines de milliers d'associations dans le département. Elles ne sont pas toutes individuellement notifiées des modifications des régimes d'aide. Effectivement, il faut qu'elles se tiennent à jour de la réglementation. Nous n'avons pas changé le taux, mais effectivement changé le plafond éligible pour un certain nombre d'entre elles, pour les subventions dites d'investissement, et en modifiant quand même le plafond de manière assez significative. Nous n'avons pas de notification à faire directement aux intéressés en la matière. À eux de se rendre sur notre site pour voir ce à quoi ils peuvent éventuellement émarquer. Sachant que parfois, à travers des organismes comme des comités départementaux, des comités départementaux olympiques ou d'autres, nous avons pu informer de ces éléments, mais ce n'est qu'une partie des associations éligibles et donc il n'y a pas de notification individuelle sur ce sujet.

Quant à l'ALSH, j'ai écrit aux maires, à tous les maires du Morbihan sur le sujet. Vous allez me répondre que les cas en question que vous visez sont justement dans les 5 % de cas qui ne sont pas des ALSH communaux, puisque les maires ont été informés de ce sujet.

Là encore, nous n'avons pas de notification individuelle à chacun sur ce sujet. Il faut aussi que tout le monde comprenne que nous ne sommes pas toujours non plus dans des politiques de reconduction, quelles qu'en soient les politiques menées, et qu'il faut se tenir un petit peu au courant de ce qui est. Quand nous pouvons informer, nous informons au maximum. Pour autant, nous n'informons pas à chaque fois l'ensemble des bénéficiaires de l'année N-1, quels que soient les domaines, que nos dispositifs ont changé. Sinon, la bureaucratie serait un peu trop compliquée, en fait, ici. Voilà sur ce point.

Après, effectivement, vous parlez de la restauration du patrimoine privé. D'abord, le rôle des commissions, dans l'absolu, n'est pas d'étudier les demandes de subvention. En tout cas, ce n'est jamais comme cela que cela a fonctionné ici.

Simplement, vous dire qu'effectivement, compte tenu de la difficulté des finances publiques, il nous est apparu que cette aide importante au maintien du patrimoine privé, que nous pouvions faire auparavant, il n'y avait pas de raison, dans la logique de mes propos liminaires d'ailleurs, que l'effort ne soit pas partagé et donc qu'il le soit aussi par les propriétaires de patrimoine privé, même si on sait qu'on s'enrichit rarement à avoir un bâtiment patrimonial où souvent ce sont des investissements ô combien importants.

Je vois Stéphane HAMON qui est en face de moi, j'ai reçu un courrier l'autre fois du propriétaire du château de Callac qui se réjouissait que nous l'ayons aidé. Il disait que sans cela, il n'aurait pas pu faire des restaurations. Voilà un exemple concret, mais il y en a tellement d'autres dans le département. Effectivement, nous avons souhaité restreindre en faisant en sorte que ce soient des sites de rayonnement quand même extra-départemental.

Je vais citer deux sites pour illustrer le propos :

Le sanctuaire de S-aïnte-Anne-d'Auray, site majoritairement privé, alors un petit peu public sur quelques endroits qui appartiennent à la commune, mais majoritairement privé puisque cela peut être l'association diocésaine. Nul besoin de préciser que là nous sommes dans un rayonnement national, au moins, et donc là ils remplissent naturellement tous les critères et nous avons vocation à les aider. Mais il faut que les délibérations qui sont liées à ces attributions mentionnent et justifient quelque part du caractère.

Le château de Josselin, M. le maire, on ne peut pas dire que ce château, fût-il privé, ne concourt pas à l'attractivité ou au rayonnement du département à l'extérieur et que beaucoup de choses qui s'y font puissent continuer à s'y faire avec un rayonnement extra-départemental.

En revanche, effectivement, peut-être qu'une gentilhommière, pas forcément ouverte au public, mais simplement aux journées du patrimoine, n'est plus de ce fait éligible, compte tenu de la restriction budgétaire. Là, l'intérêt extra-départemental serait difficile à justifier en tant que tel.

Il faudra que pour chacun de ces dossiers nous ayons la capacité de les justifier devant une procédure qui sera à adapter : est-ce la commission ou dans la commission permanente où chaque dossier sera détaillé et les critères qui seront indiqués ? Il nous reste à fixer les modalités. Ce que nous voulions ici, compte tenu de la raréfaction des finances publiques, donner un coup de vis quand même et que les efforts soient partagés tout en interdisant pas des exceptions qui ne soient pas à la tête du client, mais à la tête du dossier finalement et que le dossier justifie la dérogation puisse être donnée.

Quand nous sommes allés avec la région Bretagne, avec l'État, avec l'Évêché, avec la commune de Sainte-Anne-d'Auray par exemple sur le site du sanctuaire, oui, nous nous sommes engagés sur le principe d'être présent au rendez-vous du financement. Pour pouvoir le faire, il faut que cela rentre dans les rangs des exceptions possibles. Il y a naturellement d'autres sites qui pourraient tout à fait rentrer là-dedans. Je ne vais pas en dresser la liste exhaustive aujourd'hui parce que par définition, on en oublierait. Nous ne voulions pas une liste fermée, mais au gré de la demande qui se fera.

Même si mon souhait, comme le PST, est que nous soyons en mesure de réactiver ces dispositifs pour tout le monde à l'avenir, mais les finances publiques sont telles aujourd'hui que l'effort doit être partagé par tous. Pour nos communes, il serait difficilement compréhensible que nous ne financions pas des éléments de patrimoine chez eux et que nous financions finalement le château juste en face, sauf si le

dit-château en question concourt à l'attractivité générale de la collectivité parce qu'il a un rayonnement départemental. C'est le cas par exemple de celui de Josselin assurément.

Voilà pour vous préciser le périmètre. Il faudra que chaque dossier soit quand même argumenté, documenté, justifiable. Cela restreint et cela répondra aussi à des questions. C'est souvent M. GLAS qui aborde ce sujet en commission permanente, à juste titre parfois, bien souvent. Nous suivons cela avec beaucoup d'attention donc nous continuerons de le faire. Voilà pour les réponses à vos questions.

Nous allons donc passer aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT – Voilà qui clôt notre session. Deux/trois petits messages quand même.

Prochaine session : vendredi 7 novembre où nous allons discuter des orientations budgétaires. M. le DGS, il y a du travail avec nos services pour y arriver. Beaucoup de travail, beaucoup de réunions préparatoires donc nous aurons l'occasion de préparer. Toute chose égale par ailleurs, parce qu'il est peu probable que nous ayons les grandes orientations définitives de l'État donc nous ferons avec ce que nous pourrons.

Deux inaugurations à vous mentionner :

- l'inauguration de la voie verte Ploërmel-Taupont le 3 octobre,
- la pose de la première poutre du collège-gymnase de Saint-Exupéry à Vannes le 13 octobre prochain.

Il me reste à vous souhaiter un bon week-end à toutes et à tous et heureux de vous revoir très prochainement. Merci à tous.

La séance est levée à 17 h 04.

Index nominatif
Indication des pages au procès-verbal des délibérations

M. David LAPPARTIENT	2, 3-9, 14-20, 21-22, 25, 26, 27-28, 30, 33-36, 38, 39, 42, 43-44, 45-46, 47, 48, 50-52
M. Mohamed AZGAG	23-25, 31-32, 38
Mme Françoise BALLESTER	
Mme Karine BELLEC	2
M. Denis BERTHOLOM	27, 29-30, 39
M. Alain CARIS	42-43
Mme Myrianne COCHÉ	
M. Gilles DUFEIGNEUX	21, 26
Mme Gaëlle FAVENNEC	
M. Damien GIRARD	32-33
M. Mathieu GLAZ	
Mme Dominique GUÉGAN	
M. Pierre GUÉGAN	49
Mme Rozenn GUEGAN	
M. Alain GUIHARD	
M. Stéphane HAMON	
Mme Marie-Hélène HERRY	
M. Nicolas JAGOUDET	
M. Michel JALU	
Mme Marie-Odile JARLIGANT	
Mme Anne JEHANNO	
Mme Muriel JOURDA	
Mme Marie LE BOTERFF	
Mme Marie-José LE BRETON	
Mme Sophie LEBRETON	
M. Boris LEMAIRE	
Mme Dominique LE MEUR	
M. Gwenn LE NAY	
M. Dominique LE NINIVEN	
Mme Marie-Christine LE QUER	
M. Ronan LOAS	11-14, 38, 45
M. Stéphane LOHÉZIC	
Mme Rozenn METAYER	9-11, 49-50
Mme Christine PENHOUËT	40-42
Mme Soizic PERRAULT	47-48,
M. Gérard PIERRE	
M. Thierry POULAIN	
Mme Catherine QUÉRIC	
M. Benoît QUERO	
Mme Hania RENAUDIE	
M. Fabrice ROBELET	
Mme Marianne ROUSSET	